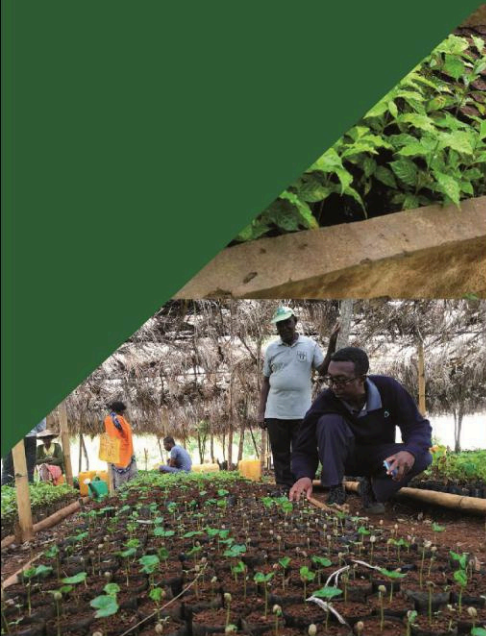




STRATEGIE NATIONALE DE LA VULGARISATION ET DU CONSEIL AGRICOLE



2025 - 2035

Sommaire

Sommaire	I
Liste des sigles et acronymes	II
Glossaire	III
Mot du Ministre	V
Introduction	01
I. CONTEXTE	02
1. Le secteur agricole	02
2. Cadrage politique et stratégique du secteur agricole	04
3. Le transfert de technologies/techniques en général	05
4. Le processus de mise à jour de la SNVA à la SNVCA	06
II. ENJEUX ET DEFIS DE LA VULGARISATION ET DU CONSEIL AGRICOLE	07
1. Analyse du système de vulgarisation actuelle : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)	07
2. Défis à relever	09
III. LA STRATEGIE NATIONALE DE LA VULGARISATION ET DU CONSEIL AGRICOLE	10
1. Les Principes directeurs	10
2. Vision	11
3. Objectif	11
4. Axes stratégiques	11
Axe stratégique 1 : Renforcement du système de vulgarisation et du conseil agricole	12
Résultat attendu 1.1 : Le système de vulgarisation et conseil agricole est fonctionnel et pérenne	12
Résultat attendu 1.2 : Le cadre règlementaire portant sur la mise en œuvre de la VCA est complété et appliqué	14
Axe stratégique 2 : Amélioration des offres de vulgarisation et de conseil agricole	15
Résultat attendu 2.1 : Les besoins en appui conseils sont satisfaits	15
Résultat attendu 2.2 : Les approches et outils de vulgarisation sont capitalisés, diffusés et appliqués	15
Résultat attendu 2.3 : Les effectifs et les capacités des vulgarisateurs et conseillers agricoles sont renforcés	15
Axe stratégique 3 : Promotion de l'intégration des résultats de recherche et des innovations à la vulgarisation	16
Résultat attendu 3.1 : Le mécanisme "besoin en connaissance, initiative de recherche/innovation, diffusion et vulgarisation" est opérationnel	16
Résultat attendu 3.2 : Le réseau des parties prenantes : chercheurs, vulgarisateurs, formateurs, producteurs est mis en place	16
Résultat attendu 3.3 : Les institutions de recherches et acteurs de vulgarisations sont redynamisées	17
Axe stratégique 4 : Mise en place d'un mécanisme de financement adapté et soutenable de la VCA	18
Résultat attendu 4.1 : Les activités et services à financer sont identifiés	18
Résultat attendu 4.2 : Les sources de financement mobilisables sont identifiées	18
Résultat attendu 4.3 : Les dispositifs de financements sont développés	19
IV. PLAN DE MISE EN ŒUVRE	19
1. Dispositif de pilotage	19
2. Plan stratégique : Axes, résultats attendus, activités et indicateurs objectivement vérifiables	22
Cadre stratégique 1	22
Cadre stratégique 2	23
Cadre stratégique 3	26
Cadre stratégique 4	27
Conclusion	29
Bibliographie	30

Liste des sigles et acronymes

ADL	: Agence de Développement Local
AMPA	: Agence Malgache de la Pêche et de l'Aquaculture
CAP MALAGASY	: Conseil Agricole de Proximité Malagasy
CEFFEL	: Centre d'Expérimentation et de Formation en Fruits et Légumes
CEP	: Champ Ecole des Producteurs
CFFAMMA	: Centre de Fabrication, de Formation et d'Application du Machinisme et de la Mécanisation Agricole
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
DRAE	: Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage
FAO	: Food and Agriculture Organization of the United Nations
FDA	: Fonds de Développement Agricole
FEL	: Fonds de l'Elevage
FFOM	: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FIFAMANOR	: Fiompiana Fambolena Malagasy Norvezianina
FOIFA	: FOibe Flkarohana momban'ny FAmbolena
GFRAS	: Global Forum for Rural Advisory Services
IPSATTA	: Institut Professionnel Supérieur en Agronomie et en Technologie de Tombontsoa Antsirabe
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation de Producteurs
OPF	: Organisation de Producteurs Faitière
OPR	: Organisation de Producteurs Régionale
PAC FAR	: Plan d'Action Communal de la Formation Agricole et Rurale
PCP-Riz	: Plateforme de Concertation et de Pilotage de la filière Riz
PDDAA	: Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PGE	: Politique Générale de l'Etat
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNIAEP	: Plan National d'Investissement Agricole
PSAEP	: Programme Sectoriel Agriculture, Elevage, Pêche
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SCA	: Services de Conseil Agricole
SNFAR	: Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale
SNDR	: Stratégie Nationale de Développement Rizicole
SNVCA	: Stratégie Nationale de la Vulgarisation et du Conseil Agricole
SNVA	: Stratégie Nationale de la Vulgarisation Agricole
SSP	: Stratégie de Services aux Producteurs
STD	: Services Techniques Déconcentrés
TTM	: Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra
TTMR	: Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra Rezionaly

Glossaire

Approche de vulgarisation

L'approche de vulgarisation désigne la manière dont les connaissances et les innovations sont transmises aux agriculteurs. Elle peut être top-down (des experts vers les agriculteurs) ou bottom-up (participative, impliquant les agriculteurs dans le processus de génération et de diffusion des connaissances). (Chambers, R., 1994)..

Appuis conseils

Les appuis conseils désignent les conseils et l'assistance technique fournis aux agriculteurs pour les aider à résoudre des problèmes spécifiques et à adopter de meilleures pratiques agricoles. Cela peut inclure des conseils sur la gestion des cultures, l'élevage, la gestion des ressources naturelles, etc. (Anderson, J. R., & Feder, G., 2007)

Champ Ecole des producteurs

Le Champ école des producteurs ou Champ école paysans (CEP) est un cadre de rencontre et de formation pour un groupe de producteurs, une école «sans murs», qui se déroule dans un champ, tout au long d'une saison de culture. C'est un lieu d'échange d'expériences et de connaissances où des producteurs qui partagent les mêmes intérêts, recherchent, discutent et prennent des décisions sur la gestion d'un champ en partant de sa situation réelle. (FAO, 2014).

Conseil agricole

Le conseil agricole est un service fourni aux agriculteurs pour améliorer leurs pratiques agricoles, augmenter la production, et améliorer la gestion des exploitations. Il peut inclure des conseils techniques, économiques, et environnementaux. Les conseillers agricoles jouent un rôle crucial dans la diffusion des innovations et des bonnes pratiques agricoles (Canonge, 1959)

Dispositifs de vulgarisation

Les dispositifs de vulgarisation sont des mécanismes et des structures mis en place pour diffuser des connaissances et des innovations agricoles auprès des producteurs. Ils incluent des centres de démonstration, des réseaux de vulgarisateurs, des publications, des formations, etc. (Roling, N., & Wagemakers, M., 1998).

Guichet agricole

Un complexe public de services Agricoles et administratifs de proximité, dont l'objectif est de renforcer la dynamique locale de développement des chaînes de valeurs agricoles. Il s'agit d'un outil à mettre à disposition des producteurs et des autres acteurs des services plus modernes pour répondre à leurs besoins d'amélioration de la qualité de leurs produits et le développement de leurs activités (SSP, 2023)

Innovation agricole

L'innovation agricole fait référence à l'introduction de nouvelles méthodes, technologies, pratiques ou produits dans le secteur agricole. Elle vise à améliorer la productivité, la durabilité, la rentabilité et la résilience des systèmes agricoles. (Rogers, E. M., 2023)

Outils de vulgarisation

Les outils de vulgarisation sont les moyens et les supports utilisés pour transmettre des informations et des connaissances aux agriculteurs. Cela inclut des brochures, des vidéos, des applications mobiles, des ateliers, des visites de terrain, etc. (Van den Ban, A. W., & Hawkins, R., 1996).

Recherche agricole

La recherche agricole se concentre sur l'amélioration des pratiques agricoles, le développement de nouvelles technologies, et la compréhension des systèmes agricoles. Elle vise à accroître la productivité, la durabilité, et la résilience des exploitations agricoles face aux défis environnementaux et économiques (Reboul, 1982).

Services aux producteurs

Les services aux producteurs englobent l'ensemble des prestations offertes aux agriculteurs pour les aider à améliorer leur production, leur gestion et leur accès aux marchés. Cela inclut des services techniques, financiers, de formation, de conseil, etc. (Dorward, A., Kydd, J., Morrison, J., & Urey, J., 2004).

Services de conseil agricole

Les Services de Conseil Agricole sont définis comme des systèmes organisés qui fournissent aux agriculteurs des informations, des conseils et un soutien technique pour améliorer leur productivité et leur rentabilité. Ces services incluent la formation, le transfert de technologies, et l'accès aux informations sur les marchés, visant à renforcer les capacités des agriculteurs à adopter des pratiques agricoles innovantes et durables. (Anderson, J. R., & Feder, G., 2007)

Système de vulgarisation agricole

Un système de vulgarisation agricole est un ensemble organisé d'activités et de services conçus pour faciliter la diffusion et l'adoption de technologies et de pratiques innovantes par les agriculteurs. Il inclut des approches participatives, des démonstrations, et des formations pour améliorer la productivité agricole et la durabilité (FAO, 2023).

Transformation agricole

La transformation agricole fait référence aux évolutions profondes qui affectent les pratiques agricoles, les structures économiques et sociales, ainsi que les paysages ruraux. Ces transformations incluent une augmentation de la productivité des terres et du travail, une baisse de la contribution de l'agriculture à la production intérieure brute, et une réduction du nombre d'actifs employés dans le secteur agricole. (Bontron, Jean-Claude, et Mathieu, Nicole., 1980).

Vulgarisation agricole

On entend par vulgarisation agricole toute action consistant à mettre à la portée de tous les agriculteurs d'une même région agricole ou d'une même catégorie (jeunes, viticulteurs,...) des connaissances de progrès technique, économique et social permettant à ces agriculteurs d'élever leur niveau de vie, compte tenu des données de la politique agricole définie par les pouvoirs publics. (Canonge, 1959)

Mot du Ministre



La Politique Générale de l'État pour la Refondation engage notre pays dans une dynamique de responsabilités communes, de performance et de cohérence institutionnelle. Dans le secteur agricole, cette refondation implique de structurer durablement les chaînes de valeur et également les mécanismes par lesquels l'État accompagne les producteurs afin d'atteindre la souveraineté alimentaire et améliorer l'accès aux marchés.

La Stratégie Nationale de la Vulgarisation et du Conseil Agricole (SNVCA 2025–2035) constitue un pilier essentiel de cette Refondation agricole. Elle établit un cadre national cohérent, régulé et pérenne pour organiser la diffusion des connaissances, professionnaliser les acteurs du conseil agricole et renforcer l'articulation entre recherche, innovation, production et marché.

En fixant l'objectif d'atteindre au moins 50 % des producteurs à l'horizon 2035, la SNVCA inscrit les actions publiques et privées dans une logique d'impact mesurable et de responsabilité durable. Elle place le capital humain agricole au centre de notre ambition nationale, considérant que la compétitivité des filières et la résilience du secteur reposent d'abord sur la qualité des compétences et l'appropriation des innovations.

Tout ceci ne peut être l'œuvre d'une seule structure, elle appelle à une mobilisation collective.

À cet effet, j'invite les services techniques, y compris les partenaires techniques et financiers à renforcer la qualité, la proximité et la rigueur de l'accompagnement.

J'appelle les institutions de recherche à produire des solutions concrètes et diffusables.

J'encourage le secteur privé à s'engager activement dans la structuration des filières et la valorisation des innovations.

J'exhorte les producteurs à s'approprier pleinement des innovations et des dispositifs de conseil comme instruments de progrès et de compétitivité.

À travers la SNVCA 2025–2035, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage affirme sa détermination à faire de la vulgarisation un fondement stratégique de la souveraineté alimentaire, de la création de valeur nationale et du développement économique rural.

Mobilisons nos compétences, unissons nos efforts et engageons-nous résolument dans la refondation de notre agriculture.

RASATARIMANANA José Nirina
Ministre de l'Agriculture
et de l'Élevage



Introduction

À Madagascar, le secteur agricole constitue un pilier fondamental de l'économie nationale. Il revêt une importance capitale, avec 30 millions d'hectares de terres arables et mobilisant environ 5 millions de ménages agricoles, représentant 63 % du total des ménages selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2018.

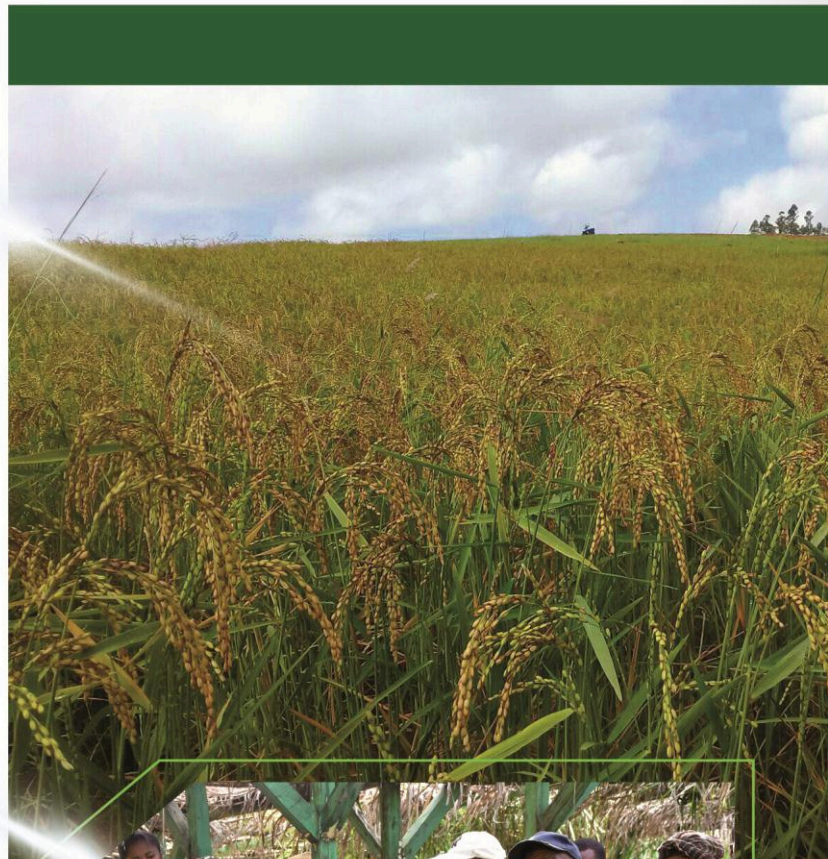
Ainsi, ce secteur joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire, la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans le pays. Malheureusement, la faible maîtrise des techniques de production efficaces limite l'exploitation du plein potentiel du secteur. Les services de vulgarisation agricole, l'accessibilité des conseils agricoles et les compétences des conseillers doivent ainsi faire face à des défis majeurs. Néanmoins, en dépit de ces contraintes, le secteur agricole présente plusieurs opportunités telles que l'utilisation des nouvelles technologies pour la transformation et l'amélioration de l'agriculture à travers une stratégie nationale de digitalisation, le développement des infrastructures, l'intérêt croissant du secteur privé pour investir dans l'agriculture et les opportunités d'emplois des jeunes.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage reconnaît l'importance cruciale de la vulgarisation agricole. A travers ses départements, il a entamé plusieurs analyses, consultations et concertations avec les parties prenantes convergeant vers la nécessité de mettre à jour la Stratégie Nationale de Vulgarisation et du Conseil Agricole. La dernière stratégie dénommée « SNVA » Stratégie Nationale de la Vulgarisation Agricole est datée de l'année 2000. Le concept de conseil agricole a été ajouté au nom de la nouvelle stratégie afin d'éviter le paradigme de définition entre le domaine de la vulgarisation et du conseil agricole.

Le présent document stratégique expose les orientations majeures de la vulgarisation et du conseil agricole pour la décennie à venir (2025-2035), ainsi que les modalités pratiques de sa mise en œuvre. Fruit d'un processus élaboré de manière participative, il a bénéficié de la contribution maximale des acteurs clés du secteur. Cette nouvelle Stratégie Nationale de la vulgarisation et du conseil agricole prend en compte les avancées et les défis rencontrés lors de la précédente mise en œuvre de la SNVA en 2000.

Structuré en plusieurs chapitres, ce document stratégique aborde successivement les points suivants :

- 🔍 Le contexte national de l'Agriculture à Madagascar ;
- 🔍 Les enjeux et défis à relever ;
- 🔍 La stratégie nationale de la vulgarisation et conseil agricole, mettant en lumière la vision, l'objectif stratégique et les axes d'intervention ;
- 🔍 et le plan détaillé de mise en œuvre des actions.



1. Le secteur agricole

Enjeux du secteur agricole

En tant que pays à vocation agricole, l'agriculture tient une place prépondérante dans la vie économique de Madagascar, impliquant près de 70% de l'emploi total à Madagascar (PGE, 2019) et contribuant à 21% du PIB national en 2023 (Banque Mondiale, 2022). Le secteur agricole joue également un rôle clé dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, permettant aux ménages agricoles, non-seulement de subvenir à leurs propres besoins mais aussi d'approvisionner les marchés locaux et urbains en produits vivriers. Dans un contexte où les systèmes agricoles doivent être durables et résilients face aux défis climatiques, la diffusion des bonnes pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et à faible empreinte carbone est désormais indispensable. Par ailleurs, les résultats de recherche et les innovations qui ont pu démontrer leur efficacité et pertinence pour améliorer la productivité des sols et de travail dans différentes zones agroécologiques méritent d'être diffusés, compte tenu de la pression croissante sur les terres. En raison de l'augmentation des besoins alimentaires d'une population en forte croissance, les producteurs ont besoin de conseils appropriés pour accroître de manière rentable la productivité agricole. La filière rizicole, aliment de base à Madagascar, illustre ce besoin : les pertes post-récolte atteignant jusqu'à 15 % constituent une opportunité clé pour la vulgarisation et la formation des producteurs afin d'améliorer leurs capacités de gestion post-récolte (PCP-RIZ, 2018, SNDR III 2022-2030). De plus, l'accès aux marchés internationaux exige des produits conformes aux normes, nécessitant un renforcement des compétences des producteurs pour leur permettre de tirer profit de la mondialisation et de générer des revenus décents.

D'une part la population malgache est principalement constituée de jeunes, 64 % de ses habitants ayant moins de 25 ans, et près de la moitié ayant moins de 15 ans (SNFAR 2023-2035). D'autre part, les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population. Ce groupe d'individus peut avoir un impact significatif sur la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Cependant, il est regrettable qu'il ne tire pas pleinement profit de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement et des stratégies de modernisation de l'agriculture (SNFAR 2023-2035). L'intensification agricole, grâce à l'amélioration des services de vulgarisation et de conseil agricole, peut potentiellement créer de nombreux emplois directs et indirects, contribuant

ainsi à réduire les inégalités liées à l'âge ou au genre et offrant des perspectives professionnelles et de revenus pour ce groupe d'individus. Enfin, la présence de divers acteurs engagés dans la vulgarisation et le conseil agricole, qui opèrent de manière disparate, requiert un cadre et des mécanismes bien structurés, organisés et durables. Pour attirer les jeunes vers l'activité agricole et le milieu rural, il est essentiel de mettre en place un système d'encadrement et de conseils efficace, capable d'offrir un accompagnement cohérent et attrayant pour les futurs agriculteurs et entrepreneurs

*Les filières*

Dans le cadre du Pacte sur la souveraineté alimentaire et la résilience, le gouvernement malgasy considère actuellement quatre filières agricoles prioritaires dont le riz, le maïs, le manioc et les oléagineux (soja et arachide).

Le riz est la culture dominante en termes de production, qui est de 4 585 000 tonnes en 2022, suivi par le manioc frais, avec une production de 2 400 000 tonnes en 2022, puis du maïs avec une production de 215 000 tonnes en 2022 (Figure 1). La production d'arachide ne représente que 63 000 tonnes en 2022 (FAO 2024).

La production agricole, particulièrement diversifiée, est destinée majoritairement au marché national et est autoconsommée. La faible structuration de la commercialisation des produits agricoles constitue l'un des principaux enjeux majeurs auxquels sont confrontées ces filières agricoles porteuses, favorisant ainsi la mainmise des intermédiaires sur les prix offerts aux producteurs (SNDR III, 2022-2030).

La production agricole demeure insuffisante et entraîne un recours croissant aux importations de produits alimentaires. Par exemple, le riz représente la deuxième dépense d'importation de Madagascar après les hydrocarbures, et concerne 10 % de la consommation totale (SNDR III, 2022-2030).

Production nationale de quelques cultures clés à Madagascar

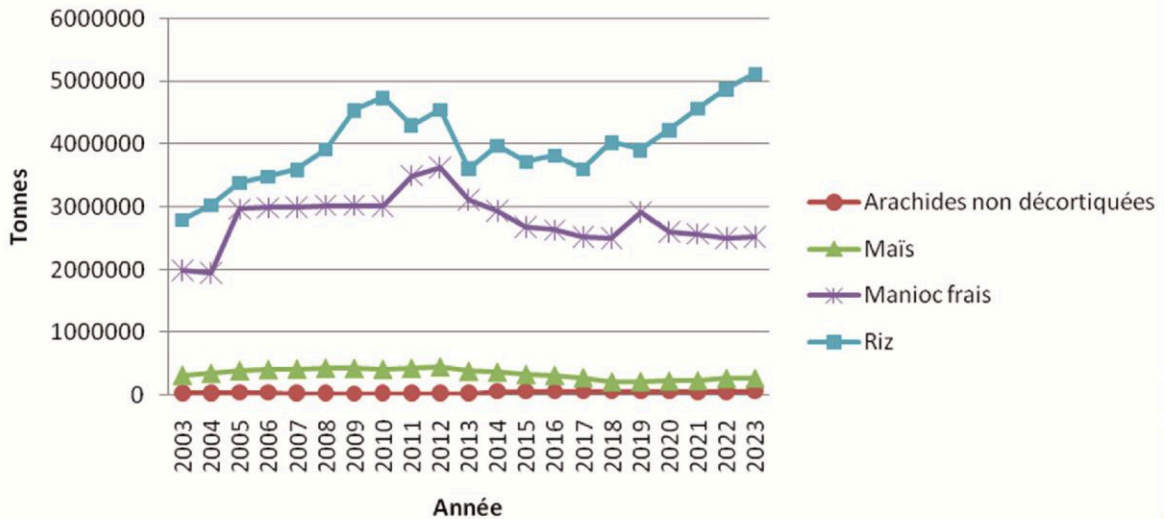


Figure 1 : Production nationale de quelques cultures clés à Madagascar depuis 2003 à 2023 (Source : FAOStat, 2025)

Les contraintes

Depuis plusieurs années, la production agricole progresse à un rythme inférieur à la croissance démographique (2,4% en 2023 selon la Banque Mondiale). L'insuffisance de la production est liée à plusieurs facteurs comme (i) la faible productivité à l'hectare corrélée avec un faible taux d'accès des producteurs aux services, savoir-faire, technicité, financement, et facteurs de production (semences de qualité, intrants, eau d'irrigation, etc.), et une faible fertilité des sols ; (ii) la non-maîtrise technique et l'insuffisance de la formation et de l'encadrement ; (iii) la faible superficie cultivée en raison de la fragmentation des exploitations (63% des agriculteurs exploitent moins de 1,5 ha) et/ou par manque d'accessibilité des superficies cultivables, tout cela dans un contexte d'insécurité foncière et publique quasi-généralisée ; (iv) des chocs récurrents (cyclones, invasions acridiennes, sécheresses, inondations, etc.) qui aggravent ces difficultés structurelles.

Madagascar est classé 14^e parmi les pays les plus affectés par les événements météorologiques extrêmes sur la période 1999-2018, selon le Global Climate Risk Index 2020 de Germanwatch (Eckstein, D., Kunzel, V., Schäfer, L., & Wings, M., 2019). Presque tout le pays est exposé aux cyclones qui frappent en moyenne 3 à 4 fois par an. Les cyclones et les fortes pluies entraînent des risques élevés d'inondation partout sauf dans le sud-ouest. Les régions du sud notamment souffrent toutefois de sécheresse récurrente. Les cyclones, les inondations et les sécheresses prolongées peuvent causer des pertes importantes dans le secteur agricole en diminuant les rendements.

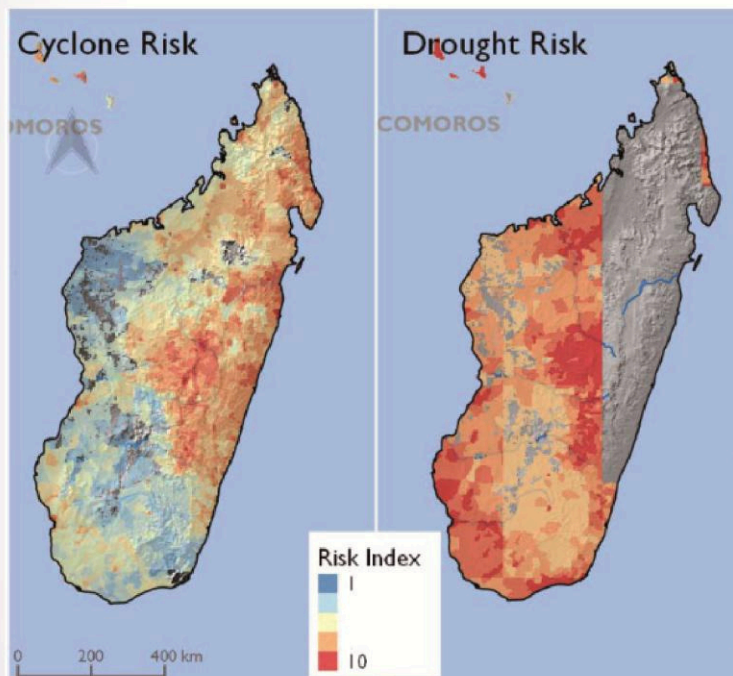


Figure 2 : Indice de risque des cyclones et sécheresse à Madagascar sur une échelle de 1 à 10

Source : Rapport d'assistance technique Programme d'évaluation macroéconomique du climat. FMI (2022).

L'échelle 1 représente le risque minimum tandis que l'échelle 10 représente le risque maximum.

Les données pour le risque de sécheresse ne sont pas disponibles pour la partie orientale du pays.

2. Cadrage politique et stratégique du secteur agricole

Le gouvernement malagasy vise à accroître la production agricole, améliorer la conservation et encourager la transformation des produits afin d'augmenter leur valeur ajoutée d'ici 2028, contribuant ainsi à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire (Compact Madagascar pour l'alimentation et l'agriculture 2022). L'objectif est de renforcer la part de l'agriculture dans le PIB, ce qui réduira le taux de pauvreté et créera davantage d'emplois. L'intensification de l'agriculture à grande échelle apparaît donc indispensable pour atteindre cet objectif. Plusieurs documents cadres, en synergie sont en vigueur à Madagascar, en ce qui concerne l'Agriculture, l'élevage et la pêche. Dans chacun de ces documents, la transformation de l'Agriculture est une condition sine qua none pour le développement du secteur agricole, impliquant la modernisation, la mécanisation, la diffusion de bonnes pratiques durables et la digitalisation des services.



Le Plan National d'Investissement dans l'Agriculture, l'Élevage et la Pêche (PNIAEP) et le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)

Le Plan National d'Investissement dans l'Agriculture, l'Élevage et la Pêche assure la mise en œuvre du Programme Sectoriel Agriculture, Élevage et Pêche (PSAEP), élaboré en 2015 afin de concrétiser les engagements du Pacte National signé en juin 2014 entre le Gouvernement et ses partenaires. Ce pacte vise une croissance annuelle de 6 % du secteur agricole, avec une allocation minimale de 10 % du budget national, en conformité avec les principes du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine et les engagements issus de la Déclaration de Maputo (2003) et du Protocole de Malabo (2014). Il repose sur une agriculture compétitive et durable, intégrant à la fois les exploitations familiales et les unités de transformation modernisées. La Déclaration de Kampala (janvier 2025) vient actualiser cette démarche avec un plan d'action décennal (2026-2035), mettant l'accent sur l'augmentation de la production agroalimentaire qui va contribuer à l'augmentation PIB agroalimentaire à 35 % d'ici 2035, la réduction à 50 % des pertes post-récolte et le renforcement de la résilience climatique.

Dans cette dynamique, le ministère a défini des orientations stratégiques en mettant l'accent sur le renforcement de la vulgarisation et du conseil agricole. La Stratégie Nationale de Vulgarisation et de Conseil Agricole (SNVCA) ambitionne ainsi de moderniser le secteur en intégrant des innovations techniques, en renforçant la résilience face aux changements climatiques, en promouvant une agriculture durable, et en stimulant l'entrepreneuriat agricole. Elle vise également à soutenir le développement de l'agro-industrie à travers des services de vulgarisation efficaces et mieux coordonnés.

Politique Générale de l'Etat (PGE)

La Politique Générale de l'État vise à accélérer le développement national, structurée autour de trois piliers principaux : le développement du capital humain, l'industrialisation et la transformation économique, ainsi que la promotion de la bonne gouvernance.

Elle établit également des orientations stratégiques pour assurer la durabilité du système alimentaire, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration du pouvoir d'achat et la lutte contre le retard de développement, afin d'améliorer la qualité de vie et les revenus, en particulier ceux des agriculteurs.

Dans le secteur agricole, l'État malgache met l'accent sur une amélioration significative de la production, avec pour objectif une augmentation de 25 % de la production de riz, soit 1 million de tonnes supplémentaires par an grâce à l'extension et la modernisation des surfaces cultivables, mais aussi à l'adoption de pratiques agricoles innovantes. Dans cette démarche, la mise en place d'un système de vulgarisation et de conseil agricole efficace et bien structuré est cruciale pour accompagner l'adoption de ces pratiques.

Dans cette perspective, l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Vulgarisation et de Conseil Agricole est une priorité. Elle permettra de définir des orientations claires, de fixer des priorités d'action et de coordonner efficacement l'intervention des acteurs publics et privés, garantissant ainsi un développement agricole durable et inclusif.

Conférence nationale sur la sécurité alimentaire

Une conférence nationale sur la sécurité alimentaire qui s'est tenue le 16 et 17 juin 2022, avec plus de 1 000 participants, a réitéré l'importance de la transformation et de la réforme dans les secteurs Agriculture, Elevage et Pêche.

Des travaux de commission ont été lancés sur huit domaines prioritaires, englobant les filières agricoles et les thématiques transversales suivantes : la filière semencière, la filière riz et infrastructures, la filière vivrière, les filières à forte valeur ajoutée, l'agribusiness, l'entrepreneuriat et l'industrialisation, la filière élevage, la filière pêche et aquaculture, ainsi que le guichet agricole, la gouvernance et le secteur d'appui. Les objectifs communs qui ont découlé pour les filières agricoles est l'augmentation de la production à travers l'intensification agricole, ceci par la facilitation de l'accès de proximité aux facteurs de production et la vulgarisation et application des techniques culturales modernes.



3. Le transfert de technologies/techniques en général

Lors du Sommet de l'Union Africaine à Maputo en 2003, dans le cadre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), les États membres ont décidé de renforcer le rôle du conseil agricole comme levier de sécurité alimentaire, et cette vision a été institutionnalisée en 2007 avec la création du Forum africain pour les services de conseil agricole (GFRAS). Cette plateforme envisage le

développement d'approches plus innovantes et par conséquent une amélioration de la prestation des services de conseil agricole (SCA) et une meilleure prise en compte de la demande des utilisateurs/utilisatrices. Chacun des pays membres a donc reçu le mandat de développer le conseil agricole comme étant un volet important des politiques agricoles. Le Bénin, par exemple, a opté pour des approches participatives encourageant

les agriculteurs à co-crée des solutions avec les conseillers agricoles, à travers la rédaction du livre blanc sur le conseil agricole, l'adoption du Système National du Conseil Agricole (SNCA) et le recrutement de près de deux mille agents au profit des services agricoles publics (Zossou et al., 2021). En Côte d'Ivoire, des initiatives public-privé facilitent l'accès aux services de conseil, tandis qu'au Maroc, des plateformes digitales élargissent la portée de ces services.



4. Le processus de mise à jour de la SNVA à la SNVCA

Le transfert de technologies et de techniques en agriculture joue un rôle essentiel dans la diffusion d'innovations visant à améliorer la productivité, la durabilité et la résilience des pratiques agricoles. À Madagascar, la vulgarisation agricole classique, fondée sur la transmission des résultats de la recherche et des innovations technologiques issues des stations expérimentales, a évolué au fil des décennies pour mieux répondre aux réalités du terrain. En effet, l'efficacité des méthodes de vulgarisation et l'adéquation des technologies diffusées aux besoins spécifiques des exploitations agricoles ont constitué des défis majeurs, soulignant la nécessité d'adopter des approches plus adaptées et participatives.

Dans cette perspective, le conseil agricole personnalisé s'est progressivement renforcé. Il complète la vulgarisation traditionnelle en proposant un accompagnement adapté aux spécificités de chaque exploitation, intégrant des dimensions techniques, économiques, environnementales et de gestion des risques. Cette approche met l'accent sur un dialogue direct avec les producteurs et favorise une dynamique d'amélioration continue. Elle repose sur une collaboration étroite entre agriculteurs, organisations paysannes, acteurs publics et privés, afin de co-construire des solutions adaptées aux défis du secteur agricole et de renforcer la résilience des exploitations.

Depuis 1995, la vulgarisation agricole était considérée comme fonction non pérenne de l'État, avec sa contribution dégressive au fil du temps vers une vulgarisation privatisée et pérenne. Ce qui a nécessité la préparation psychologique et professionnelle des futurs acteurs de la vulgarisation, d'où la naissance de la Stratégie Nationale de la vulgarisation Agricole ou SNVA en vue de déterminer les plans d'actions au niveau national et niveaux régionaux et d'assurer leurs coordinations sur le plan politico-économique. Initiée dans le cadre du projet d'appui au Programme

National de Vulgarisation Agricole PNVA, la SNVA a été appliquée depuis 2000 à Madagascar.

La vision de la SNVA était de mettre en œuvre une vulgarisation décentralisée et privatisée, avec un ratio de 1 900 agents pour 770 000 agriculteurs. La prise en charge par différents acteurs et la réponse aux demandes exprimées à la base ont été tenues en compte dans cette stratégie en respectant les spécificités et potentialités des différentes régions. Cette Stratégie était axée vers l'économie de marché et la compétitivité des acteurs œuvrant dans la vulgarisation. Cette vision nécessitait le développement d'un processus permettant l'implication progressive des Organisations paysannes et des partenaires privés dans la gestion des actions de développement rural qui sont basées sur une structure organisationnelle améliorée au niveau des services centraux et décentralisées de la vulgarisation. L'État se retirant progressivement du processus joue le rôle de leadership. En effet, tout le long du processus, le désengagement de l'État était progressif, planifié et programmé. Ainsi, le taux de couverture de la vulgarisation a été considéré en fonction du budget alloué par l'État et de la contribution des partenaires privés ainsi que les organisations paysannes. A moyen terme, la vision de la SNVA nécessitait la responsabilisation effective des communautés de base pour la prise en charge de leur développement à travers les organisations Paysannes et les secteurs privés.

L'orientation de l'État visait à encourager le développement des initiatives privées en mettant en avant la rentabilité et la performance des entreprises. Cette approche a permis de dynamiser l'économie, mais a également suscité des réflexions sur la nécessité d'intégrer d'autres dimensions essentielles, telles que l'impact social, environnemental et éthique des activités économiques.

Ainsi, certains acteurs soulignent l'importance de concilier compétitivité et développement inclusif afin d'éviter d'éventuelles inégalités, de préserver les conditions de travail des vulgarisateurs de proximité et d'assurer la durabilité des pratiques de vulgarisation. Il est donc essentiel que les décideurs politiques et les acteurs de la vulgarisation adoptent une approche équilibrée, alliant rentabilité et responsabilité. Cela peut se traduire par la promotion de pratiques économiques durables, le soutien à l'innovation responsable et la mise en place de cadres réglementaires favorisant une croissance harmonieuse et équitable.

II.

ENJEUX ET DEFIS DE LA VULGARISATION ET DU CONSEIL AGRICOLE

1. Analyse du système de vulgarisation actuelle : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)

Forces

- Opérationnalisation de la stratégie nationale, avec une couverture touchant 41 % des agriculteurs.
- Implication des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans la prise en charge des salaires des agents de développement local (ADL), selon les régions.
- Mobilisation des organismes parapublics et privés tels que les Fonds de Développement Agricole (FDA), les organisations de Producteurs (OP) et le Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra (TTM) pour renforcer la vulgarisation.
- Existence de structures autonomes de concertation, de réflexion et de coordination comme Rohy Fambolena, facilitant les échanges et la mutualisation des efforts.
- Prise en charge du système de vulgarisation par les producteurs eux-mêmes via leurs organisations (Conseil Agricole de Proximité Malagasy (CAP Malagasy), Centre d'Expérimentation et de Formation en Fruits et Légumes (CEFFEL), techniciens auprès des OP).
- Existence d'une direction dédiée à la vulgarisation au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, garantissant un cadre institutionnel pour la mise en œuvre des stratégies agricoles.

Faiblesses

- Désengagement de l'État en tant qu'acteur principal de pilotage et de coordination.
- Absence de Plan de Mise en Œuvre de la Stratégie, entraînant un manque de cadrage des interventions.
- Insuffisance de l'implication des autorités publiques à tous les niveaux, limitant l'efficacité des actions.
- Difficultés de coordination entre les différentes institutions, générant des interventions dispersées et peu harmonisées.
- Effectif insuffisant en ressources humaines, notamment de techniciens au sein du secteur public.
- Faible d'appropriation et de considération des politiques agricoles à titre de politique gouvernementale, limitant leur mise en œuvre effective.

Liées à la coordination

- Spécialisation des vulgarisateurs par les secteurs privés : ex animateurs villageois et promoteurs paysans... par Fafiala et Tefisaina.
- Existence de centres de formation dédiés à la vulgarisation agricole, tels que l'Institut Professionnel Supérieur en Agronomie et en Technologie de Tombontsoa Antsirabe (IPSATTA), Bevalala, le Centre de Fabrication, de Formation et d'Application du Machinisme et de la Mécanisation Agricole (CFFAMMA) et CEFFEL, garantissant un renforcement des compétences.
- Présence de centres nationaux de recherche et de développement (Foibe Fikarohana momban'ny Fambolena (FOFIFA), Fiompiana Fambolena Malagasy Norvezianina (FIFAMANOR)) permettant d'adapter les techniques agricoles aux réalités locales.
- Diversité des outils de vulgarisation : la disponibilité de multiples outils de vulgarisation tels que les fiches techniques, les supports audio et vidéo facilite la diffusion des connaissances agricoles.

Liées aux agents vulgarisateurs

- Surcharge de travail des paysans vulgarisateurs, pouvant affecter la qualité des services fournis.
- Concentration des partenaires privés dans certaines localités, laissant d'autres zones sans appui.
- Faible niveau de technicité d'une grande partie des agents de terrain, réduisant l'efficacité des conseils donnés.
- Vieillesse du dispositif de vulgarisation, avec plus de 50 % des agents ayant plus de 50 ans.
- Approche trop centrée sur la production, négligeant les aspects liés à la transformation, au stockage et à la commercialisation.
- Faible représentation des vulgarisateurs au niveau local entraînant un manque de conseil de proximité, les interventions étant souvent limitées au niveau communal.
- Difficulté d'accès au métier de vulgarisateur et aux supports de formation, restreignant le renouvellement des compétences.

Forces



- Disponibilité de structures mutualistes de crédits, améliorant l'accès au financement pour les agriculteurs.
- Approches participatives et diagnostics agricoles, impliquant directement les producteurs dans la définition des solutions adaptées à leurs besoins.
- Utilisation des médias et outils de communication, facilitant la diffusion des innovations et bonnes pratiques agricoles.
- Complémentarité et synergie entre les acteurs privés, les projets et les programmes de développement agricole.
- Reconnaissance du métier de technicien agricole, avec un diplôme national appuyé par des référentiels élaborés en collaboration avec le Ministère en charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- Soutien aux projets professionnels à travers le FDA, assurant la pérennisation des systèmes de vulgarisation et de conseil agricole (VCA).
- Existence de programmes de formation et d'incubation des jeunes, favorisant le renouvellement des compétences dans le secteur agricole.

Faiblesses



Liées aux approches et méthodologies

- Hétérogénéité des approches et des méthodes, rendant difficile leur standardisation.
- Insuffisance de l'application du système : information-éducation-communication, réduisant l'impact des formations.
- Manque d'initiatives locales, certains paysans restant dépendants d'un accompagnement extérieur.
- Discontinuité des actions après la fin des projets financés, entraînant un manque de pérennisation et de soutien financier à long terme.
- Mauvaise répartition des moyens et difficulté de mesurer les impacts spécifiques de la vulgarisation.
- Structuration socio-professionnelle du monde rural insuffisante, limitant la diffusion des innovations.
- Manque de pérennisation des actions, en raison du coût élevé des structures d'encadrement technique.
- Faible articulation entre la recherche et les besoins des producteurs, limitant la diffusion des résultats de recherche.
- Inadéquation des services de vulgarisation aux attentes des producteurs
- Absence de prise en compte de l'approche genre, limitant l'inclusion des femmes dans les dispositifs de vulgarisation.
- Manque de communication sur la nouvelle stratégie.
- Sous-valorisation des interprofessions.
- Faible connaissance des acteurs et absence de cartographie des interventions, nuisant à la coordination des initiatives.

Opportunités



- Existence des ressources humaines variées et diversité des acteurs impliqués dans la vulgarisation agricole. La présence d'organisations paysannes, d'organisations non gouvernementales (ONG), du secteur privé et d'agents publics favorise la collaboration, l'échange de connaissances et le renforcement des compétences.
- Besoin croissant des producteurs en services de vulgarisation et conseils agricoles pour améliorer leurs productions.
- Avancées technologiques et digitalisation du secteur agricole, offrant des opportunités de modernisation des services de vulgarisation et de conseil.
- Intérêt des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), facilitant l'accès à des ressources, des expertises spécifiques et des bonnes pratiques internationales.
- Renforcement du suivi et de l'évaluation des actions de vulgarisation grâce à l'application de l'approche participative et aux mesures d'accompagnement mises en place.
- Existence de coopératives agricoles, favorisant la structuration des producteurs et l'amélioration de leur accès aux services de vulgarisation.
- Coopération avec les pays étrangers, ouvrant des opportunités d'échange de connaissances et de développement des exportations de produits locaux.

Menaces



- Inégalités d'accès aux services de vulgarisation : Les producteurs des zones enclavées restent marginalisés, faute d'infrastructures et d'interventions adaptées.
- Couverture insuffisante des services publics et parapublics, tant en termes de territoire que de filières agricoles prises en charge.
- Faible diffusion des résultats de la recherche agricole, limitant l'adoption de pratiques innovantes par les producteurs.
- Divergence des approches et méthodes de vulgarisation, causée par un manque de coordination et d'adaptation aux besoins réels des agriculteurs.
- Accès limité au crédit agricole, en raison de taux d'intérêt élevés.
- Insuffisance des vulgarisateurs publics au niveau des communes et fokontany, réduisant l'efficacité du conseil agricole de proximité.
- Manque d'informations et d'accès aux technologies numériques (NTIC), freinant la modernisation du secteur.
- Inaccessibilité des zones enclavées (pistes rurales)
- Difficultés d'aménagement des terrains et de mécanisation agricole, limitant l'intensification et la rentabilité des exploitations.
- Manque de moyens financiers des paysans pour adopter le VCA/technologies vulgarisées

2. Défis à relever

Compte tenu de la situation de la vulgarisation actuelle perçue après l'analyse FFOM, et aux diversités des enjeux auxquels les producteurs font face, les défis à relever concernent plusieurs points :

- La couverture géographique, couverture des thématiques/volets touchés par le CA/vulgarisation agricole
- La coordination efficace des activités de vulgarisation entre les institutions publiques, les organismes parapublics et les acteurs privés pour optimiser les ressources et les résultats. Assurer la transmission des connaissances et des innovations
- La pérennisation des actions des projets et programmes
- Des formations adaptées et actualisées des vulgarisateurs et les producteurs afin d'améliorer la qualité des services offerts (mise à jour des connaissances).
La spécialisation et la diversification des compétences des vulgarisateurs pour répondre aux besoins spécifiques des agriculteurs.
L'adoption des nouvelles technologies et l'intégration de
- la digitalisation dans les méthodes de vulgarisation pour une diffusion plus efficace des connaissances agricoles.
Un système de suivi et évaluation amélioré pour mesurer
- l'impact des interventions et ajuster les stratégies en conséquence.
Un système de vulgarisation/CA adapté à la diversité des situations et des besoins des agriculteurs.
- Des activités de vulgarisation/CA pérennes, au-delà des projets financés en garantissant un financement et un soutien continus.
- Une vulgarisation adaptée à la diversité des situations et des besoins des agriculteurs, en particulier dans les zones rurales marginalisées.
- Augmentation du nombre de vulgarisateurs de proximité avec système règlementaire
- Sensibilisation aux rôles des producteurs et des structurations paysannes et suivi des appuis
- Mise en place de la décentralisation effective
- Partage financière
- Pérennisation des acquis
- Accès équitable au VCA en considérant le genre, avec au moins 40% des bénéficiaires et des vulgarisateurs sont des femmes/jeunes
- Mise en valeur intégration de tous les acteurs de la VCA : OPs, Organisation de Producteurs Faitière (OPF), des coopératives agricoles et TTM sur la vulgarisation et du conseil agricole, des secteurs privés et les paysans relais (ou paysans formateurs)
- Mise en valeur des centres de formations agricoles pour la VCA

Face à ces défis, la mise à jour de la stratégie nationale de la vulgarisation et du conseil agricole s'avère incontournable.

Cette nouvelle stratégie vise à intégrer étroitement la vulgarisation et le conseil agricole. Actuellement, une distinction persiste entre ces deux notions, avec certains pays considérant la vulgarisation comme une méthode « top-down », excluant la participation des producteurs, tandis que le conseil agricole est perçu comme plus inclusif et adapté. Cependant, dans d'autres pays, la définition de la vulgarisation s'est élargie pour inclure le conseil agricole, en mettant l'accent sur la participation des producteurs dans l'identification des besoins et les prises de décision.



III.

LA STRATEGIE NATIONALE DE LA VULGARISATION ET DU CONSEIL AGRICOLE

1. Les Principes directeurs

La SNVCA repose sur les sept (07) principes directeurs suivants :

Les producteurs au centre de la stratégie :

En combinant la prise de décision éclairée avec une exécution efficace et un suivi-évaluation constant, les producteurs peuvent améliorer leurs pratiques, augmenter leurs rendements et leurs revenus, et contribuer au développement durable de leurs activités.

Responsabilisation des acteurs de vulgarisation :

La responsabilisation des acteurs de vulgarisation agricole est un élément clé pour assurer l'efficacité et la durabilité des programmes de vulgarisation et de conseil agricole. Il est important de définir clairement les rôles et les responsabilités de chaque acteur de la vulgarisation agricole, y compris les agents de terrain, les organisations agricoles, les institutions de recherche et les autorités gouvernementales afin qu'ils puissent savoir ce qui est attendu d'eux et améliorer leur performance dans leurs activités.

Décentralisation et déconcentration des services de l'État :

La décentralisation peut être un outil puissant pour renforcer l'efficacité et la pertinence des programmes de vulgarisation et de conseil agricole impliquant le transfert de compétences et de pouvoirs de décision du gouvernement central vers les régions ou les districts. Les autorités locales ont davantage de responsabilités dans la prise de décision concernant les politiques, les programmes et les ressources allouées à la vulgarisation et au développement agricole. La déconcentration implique une présence physique et opérationnelle des services gouvernementaux au niveau local. Ici insister sur la complémentarité entre privé-public, Services Techniques Déconcentrés (STD) – Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), central – décentralisé/déconcentré

Promotion de la relation public-privée :

Les partenariats et les synergies entre les différentes entités œuvrant dans la vulgarisation sont essentiels pour renforcer l'efficacité des initiatives de développement agricole. Ces collaborations permettent de tirer parti des forces et des compétences de chaque entité, favorisant ainsi des résultats plus complets et durables.

Accès à l'information :

C'est la facilitation de l'accès des acteurs de vulgarisation aux informations, digitalisation. Faciliter l'accès à l'information pour les acteurs de la vulgarisation est fondamental pour améliorer leurs capacités et renforcer leurs interventions. La digitalisation joue un rôle crucial dans cette démarche en permettant une diffusion rapide, efficace et étendue des connaissances.



Reprise de la fonction régalienne de l'État avec une coordination avec les autres parties prenantes :

La reprise de la fonction régalienne de l'État dans le domaine de la vulgarisation agricole implique un retour à son rôle principal de fournisseur de services publics dans ce secteur vital. Il s'agit de la régulation, la supervision et la coordination efficaces des activités. Cependant, une coordination efficace avec les autres parties prenantes de la vulgarisation agricole est également essentielle pour garantir une approche holistique et inclusive.

Pérennisation des approches :

par l'augmentation de la production de l'agriculture familiale via la promotion de la mécanisation agricole, le financement mixte (payant/non-gratuité et subventionné) des services de VCA, la coordination publique et intersectorielle, l'inclusivité et la mutualisation des ressources

2. Vision

Obtenir, à l'horizon de 2035, un système de vulgarisation et conseil agricole pérenne et performant pour une Agriculture durable et compétitive afin de garantir la sécurité alimentaire, nutritionnelle et d'améliorer les revenus des producteurs tout en contribuant au développement économique de Madagascar.

3. Objectif

Développer le capital humain et les compétences impliqués dans le secteur Agricole par l'opérationnalisation d'un système de vulgarisation et de conseil agricole touchant au moins 50% des producteurs afin de promouvoir des générations de producteurs aptes à affronter les défis actuels et futurs.

4. Axes stratégiques

Conscient des différents enjeux et des défis de la vulgarisation et du conseil agricole à Madagascar, la SNVCA vise à établir un système/dispositif bien coordonné, harmonisé, et fonctionnel, mobilisé par des acteurs qualifiés, capables d'offrir des services en adéquation aux besoins des producteurs et des contextes locaux, et soutenu par un mécanisme de financement adapté et durable.

Pour ce faire, la SNVCA est élaborée autour de quatres (4) axes stratégiques :

Axe stratégique 1 : Le renforcement du système de vulgarisation et du conseil agricole

Axe stratégique 2 : L'amélioration des offres de vulgarisation et de conseil agricole

Axe stratégique 3 : La promotion de l'intégration des résultats de recherche et des innovations à la vulgarisation.

Axe stratégique 4 : La mise en place d'un mécanisme de financement adapté et soutenable de la VCA



Renforcement du système de vulgarisation et du conseil agricole



La productivité agricole à Madagascar demeure limitée en partie en raison des contraintes rencontrées par les services de vulgarisation et de conseil agricoles. Ces derniers sont marqués par une coordination perfectible et une performance inégale, rendant les interventions des différents acteurs parfois fragmentées. La coexistence des acteurs publics et privés de la vulgarisation, sans une articulation claire des rôles et des responsabilités, peut conduire à des approches « top-down » qui ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques des producteurs. De plus, la privatisation des services de vulgarisation s'est faite au détriment des petits exploitants.

Le développement d'un système pluraliste et participatif, axé sur la demande, est essentiel pour assurer une meilleure complémentarité entre les acteurs, améliorer la cohérence des actions et garantir des services adaptés aux réalités des exploitations agricoles et un accès équitable à ces services.

Résultat attendu 1.1 : Le système de vulgarisation et conseil agricole est fonctionnel et pérenne

Le renforcement du dispositif de vulgarisation repose sur l'opérationnalisation de structures nationales et régionales dotées de mécanismes de suivi et d'évaluation opérationnels et les outils de communication adaptés. La première activité consiste à créer et opérationnaliser la Plateforme de Pilotage National de Vulgarisation et Conseil Agricole (PPNVCA).

L'harmonisation des interventions des parties prenantes, chacun selon leurs rôles et responsabilités consiste à aligner les différentes composantes et interventions, dans le cadre d'une charte de responsabilité pour éviter toute fragmentation ou redondance. Ces actions vont assurer un cadre solide pour une vulgarisation agricole

efficace et durable.

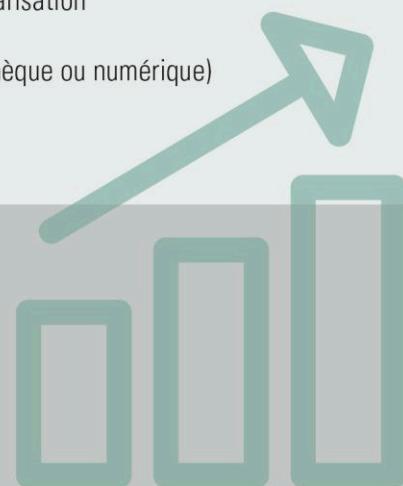
Ce nouveau système de vulgarisation et de conseil agricole est structuré en plusieurs parties prenantes. En premier lieu, l'Etat (représenté par le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage) qui joue le rôle de leader et assure la coordination de toutes les activités. Un dispositif de pilotage et de coordination VCA sera instauré au niveau national, avec une équipe constituée du Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage, les ministères sectoriels, la Chambre d'Agriculture, et le secteur privé. Ce dispositif sera décentralisé et mis en œuvre au niveau de chaque région. En second lieu, les centres de recherche (chercheurs) qui développent les technologies/innovations, reçoivent

les feed-back au niveau des producteurs, pour orienter leurs activités de recherche. En troisième lieu, les agents vulgarisateurs au niveau des structures nationales/régionales, qui diffusent les résultats de recherche, accompagnent les producteurs et recueillent leurs préoccupations. Enfin les producteurs qui sont toujours associés dans le processus de vulgarisation et de conseil agricole.

Afin d'améliorer la fluidité et l'accès aux informations entre les acteurs de pilotage à tous les niveaux, la mise en place de dispositifs de communication adaptés s'avère nécessaire. Enfin, un mécanisme de suivi-évaluation de la VCA, sera mise en place.

Tableau 1 : Rôles et fonctions de chaque acteur dans le dispositif de VCA

Niveau d'ancrage	Appellation générique	Rôles/fonctions
Niveau local	Producteur vulgarisateur et conseiller de proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Producteur qui est le relais entre les producteurs et le technicien local : diffusion technique, formateur - Remontée et feed-back des besoins des producteurs en termes de techniques ; Appui-conseil ; Animation. Lanceur d'alerte - Suivi pour assurer la pérennisation des actions - Relais de la recherche en termes d'essais d'adaptation et feedback de performance [si une technologie X fonctionne ou pas]
Niveau Commune	Producteur leader – vulgarisateur	<ul style="list-style-type: none"> - Animation et sensibilisation - Formation ; Appui – conseil - Remontée et feed-back des besoins des producteurs
	Technicien vulgarisateur et conseiller de base	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil en gestion d'exploitation agricole familiale - Structuration OP - Bases techniques spécialisés selon les filières - Coordonner et cadrer les projets de développement et les actions du Ministère
Niveau District	Technicien vulgarisateur et conseiller agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Guichet agricole (pour les producteurs et les opérateurs) : mécanisation agricole, services fonciers, prestataires agricoles, ... - Conseil en gestion d'exploitation familiale - Structuration OP - Connaissances et compétences de bases techniques ; Spécialisés selon les filières - Coordonner et cadrer les projets de développement, Banque d'informations, Gestion de base des données - Centre de ressources et de documentation (bibliothèque ou numérique), pourrait être disponible dans le guichet agricole
Niveau d'ancrage	Appellation générique	Rôles/fonctions
Niveau Région	DRAE, Organisation de Producteurs Régionale (OPR), ONG, Projets/Programmes, Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra (TTMR), Centres de formation, Centres de recherche, Organismes d'appui (appui inter profession)	<ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation des recherches ; Outils de vulgarisation : digitalisation - Coordination, suivi, assistance technique, financement, Mise en relation - Pilotage pour les différentes instances de décision - Représentation régionale - Prise de décision, Orientation régionale de la vulgarisation - Début des recherches au niveau régional - Centre de ressources et de documentation (bibliothèque ou numérique)
Niveau National	PPNVCA : Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage, autres ministères, Secteur Privé, Institutions de formation agricole, Recherche agronomique	<ul style="list-style-type: none"> - Orientations et recommandations techniques - Suivi et évaluation

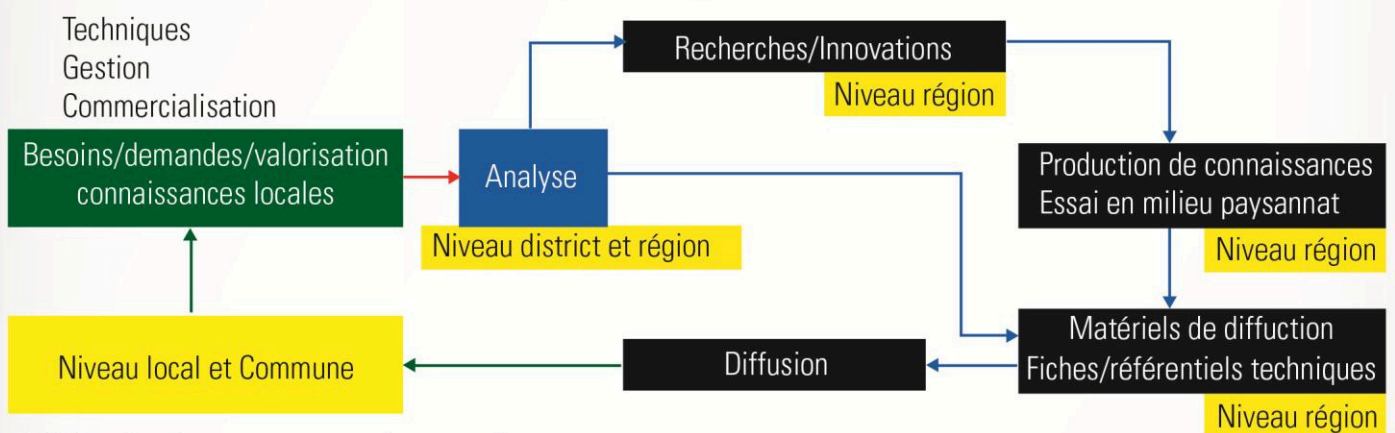


Résultat attendu 1.2 : Le cadre réglementaire portant sur la mise en œuvre de la VCA est complété et appliqué

Le cadrage et l'harmonisation du dispositif de vulgarisation ainsi que la mise en œuvre des activités relatives nécessitent des réglementations bien ordonnées, qui seront source de pérennité pour la SNVCA. A cet effet, il est important d'élaborer et mettre en œuvre les textes réglementaires régissant le système et les dispositifs VCA en cohésion avec les différentes politiques et stratégies internationales tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD) et nationales (PGE, SSP, etc.). Ces cadres réglementaires concernent la validation des résultats de recherche et d'innovations, l'obtention d'agrément des

acteurs, la certification, la valorisation et la reconnaissance des acquis de l'expérience, les stages en exploitations, fermes et entreprises agricoles, le mécanisme de validation des contenus des matériels à vulgariser, un système de contrôle pour l'assurance qualité. La concertation entre toutes les parties prenantes joue un rôle clé dans ce processus, favorisant un échange d'idées et d'expériences. L'inclusion des agriculteurs dans les discussions et la prise de décisions renforce également la pertinence des stratégies mises en œuvre.

Cadrage réglementaire



* **Vulgarisation** : transmettre des connaissances

* **Conseil agricole** : Réponse à une demande, et résolution de problèmes

Figure 3 : Système de vulgarisation et de conseil agricole avec les différentes relations et niveaux





Axe stratégique 2

Amélioration des offres de vulgarisation et de conseil agricole

2

Des offres de service de vulgarisation et de conseil agricole améliorées garantissent la qualité des actions à mener. Les points d'amélioration vont se focaliser sur l'adéquation des services aux besoins des producteurs et aux contextes locaux, la valorisation des approches, les outils et

méthodes de vulgarisation des différents acteurs de développement et le renforcement des capacités des agents vulgarisateurs en qualité et en quantité. Cette satisfaction des besoins devrait servir au développement des chaînes de valeurs porteuses de chaque région.

Résultat attendu 2.1 : Les besoins en appui conseils sont satisfaits

Une analyse des besoins de producteurs en termes d'appui conseil, de service agricole permet de développer des services, des approches, des méthodes et des outils de vulgarisation et de conseil adaptés. Des actions seront axées sur le développement d'offres d'appui conseil de proximité et de qualité ainsi que sur la mise à disposition des producteurs des packages techniques répondant à leurs besoins. Il est important de renforcer et d'accompagner les autres acteurs de développement qui offrent des services de vulgarisation et de conseils de proximités tels que les Organisations de producteurs, les ONG, les associations, les projets programmes pour une harmonisation et une efficacité des actions.

Résultat attendu 2.2 : Les approches et outils de vulgarisation sont capitalisés, diffusés et appliqués

Une capitalisation et une analyse des expériences acquises par les différents acteurs de la vulgarisation en termes de développement d'outils, d'approches, de méthodes, de packages techniques ainsi que d'accompagnement des actions de conseil et de vulgarisation permet de disposer d'éléments nécessaires dans l'amélioration de la conduite des actions de vulgarisation et de conseil et de la conception des contenus à diffuser.

Résultat attendu 2.3 : Les effectifs et les capacités des vulgarisateurs et conseillers agricoles sont renforcés

Pour renforcer les effectifs et capacités des vulgarisateurs et conseillers agricoles, plusieurs mesures seront mises en place. Cela inclut un recrutement ciblé et la reconversion des agents administratifs de l'État en techniciens agricoles, en fonction des besoins identifiés. Les ressources humaines seront également redéployées au niveau des collectivités territoriales pour mieux répondre aux demandes locales.

Afin de valoriser les acteurs du secteur, un système d'agrément sera instauré pour les structures non publiques, et des guichets agricoles opérationnels faciliteront les activités de vulgarisation et de conseil agricole (VCA). Un référentiel métier sera élaboré, accompagné de dispositifs de formation, d'accompagnement et d'évaluation. Enfin, des bases de données des personnels techniques seront mises en place, et un comité national et régional des systèmes de VCA assurera la coordination des actions.



Promotion de l'intégration des résultats de recherche et des innovations à la vulgarisation.

Des offres de service de vulgarisation et de conseil agricole améliorées garantissent la qualité des actions à mener. Les points d'amélioration vont se focaliser sur l'adéquation des services aux besoins des producteurs et aux contextes locaux, la valorisation des approches, les outils et

méthodes de vulgarisation des différents acteurs de développement et le renforcement des capacités des agents vulgarisateurs en qualité et en quantité. Cette satisfaction des besoins devrait servir au développement des chaînes de valeurs porteuses de chaque région.

Résultat attendu 3.1 : Le mécanisme "besoin en connaissance, initiative de recherche/innovation, diffusion et vulgarisation" est opérationnel

Le développement et la promotion de la recherche parmi les orientations stratégiques du Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage sont primordiaux. D'une part, l'existence des institutions de recherches rattachées au Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage, telles que FOFIFA et FIFAMANOR est déjà un atout, toutefois la lacune se situe dans la synchronisation des actions entre eux, d'où la mise en place du mécanisme « besoin en connaissance, initiative de recherche/innovation, diffusion et vulgarisation. Ce mécanisme

repose sur trois piliers fondamentaux à savoir : le besoin en connaissance, la recherche-innovation et la vulgarisation. Ces trois piliers sont en interconnexions dans le but d'une efficacité et d'une durabilité des activités. La mise en connexion des trois piliers repose sur les trois acteurs, à savoir le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage, les agents vulgarisateurs, les chercheurs qui doivent être en interaction continue. Dans la mise en œuvre du mécanisme :

- Un système/dispositif de recueil des besoins des producteurs (agriculteurs, éleveurs OP, etc.) sera établi ; la désignation d'un point focal ou responsable des besoins des producteurs au sein du Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage est nécessaire pour la facilitation de la consolidation des besoins ;
- Un système/dispositif de conversion des résultats de recherches en connaissances diffusables sera élaboré ;
- La notion de recherche-action, recherche participative sera appliquée, avec la promotion des dispositifs CEP ou Champ Ecole des Producteurs, des parcelles de démonstrations, des plateformes d'innovation et des campus paysans ;
- Une organisation des foires d'innovations régionales pour la valorisation de ces savoirs locaux

Résultat attendu 3.2 : Le réseau des parties prenantes : chercheurs, vulgarisateurs, formateurs, producteurs est mis en place

Il y a toujours un obstacle et un gap entre les chercheurs et les vulgarisateurs. La mise en place du réseau ou même d'un hub est une stratégie pour une meilleure connexion et efficacité dans la vulgarisation agricole dans le but d'une adoption et développement en conséquence.

De ce fait, une plateforme d'échanges entre chercheurs et vulgarisateurs sera mise en place en commençant par le 'listing' ou le recensement de tous les acteurs. La mise en réseau des parties prenantes facilitera le circuit des informations pour une meilleure capitalisation des informations et une meilleure diffusion en conséquence. Cela permettra également la mise à jour des connaissances, le recueil des besoins en recherche et en formation, etc.

Le rapprochement entre les acteurs peut se faire soit en ligne (digitale), soit en présentiel. De ce fait, l'opérationnalisation des plateformes déjà existantes est nécessaire mais la création d'une nouvelle plateforme est à prioriser. La SNVCA

favorisera l'implication des parties prenantes au niveau des plateformes d'échanges et assurera leur durabilité à travers des renforcements de capacité ainsi que des réunions périodiques.

Différents types d'outils de communication et de suivi entre différentes parties prenantes existants seront développés comme l'audiovisuel, l'écrit, l'internet, etc. Une fois le réseau mis en place, un comité de validation des innovations à vulgariser sera créé. Les innovations à vulgariser, ainsi que les contenus de formation seront proposés, discutés et validés (ou non) par le comité.

Le mode de fonctionnement et l'élaboration des termes de référence relatives à l'organisation des différents thèmes de formation seront définis quand la plateforme sera mise en place. La valorisation des innovations locales est aussi une priorité du fait que les solutions peuvent provenir des agriculteurs eux-mêmes. Dans cet axe, la SNVCA mettra en valeur les savoirs locaux en mettant en place un système de validation avant leur vulgarisation.

Enfin, un outil de suivi et évaluation d'innovations capitalisées issues de la recherche sera mis en place.

Résultat attendu 3.3 : Les institutions de recherches et acteurs de vulgarisations sont redynamisées

L'appui institutionnel aux centres de recherche agricoles est crucial pour le développement et la durabilité du secteur agricole car les institutions en question (Centre de recherches, centres de formations, Directions Régionales en charge de l'Agriculture et de l'Élevage (DRAE), etc.) ont besoin de ressources humaines compétentes, financières et matérielles pour mener à bien leurs travaux. L'objectif de cet est de développer un environnement favorable et de renforcer les institutions de recherches et les services de vulgarisation, en offrant des conseils politiques et une assistance technique, tout en promouvant des réseaux de partenariat.

L'appui des institutions comprend deux grandes parties :

- Le capital humain : le renforcement de capacité des chercheurs, des vulgarisateurs et des formateurs sera favorisé ; Les thématiques de formation dépendra des besoins des acteurs de la vulgarisation, suite aux échanges effectués au niveau des plateformes.

- L'allocation des fonds : l'allocation de fonds et des équipements à travers divers partenariats avec le secteur privé favorisera les activités de recherches, de formation et de vulgarisation

L'appui institutionnel facilitera la mise en place de partenariats et de réseaux pour partager les résultats de recherche et les bonnes pratiques, pour une meilleure diffusion de connaissances aux producteurs. En somme, l'appui institutionnel est un pilier essentiel pour garantir que ces centres puissent continuer à jouer un rôle clé dans le développement durable de l'agriculture.



Mise en place d'un mécanisme de financement adapté et soutenable de la VCA

4 Il est essentiel de mettre en place un mécanisme de financement adapté et durable pour la vulgarisation et le conseil agricole. Cela permettra de soutenir les agriculteurs dans leur quête d'efficacité et de rentabilité. L'adéquation du Conseil et de la vulgarisation aux besoins des Producteurs dépend fortement des modalités de financement. La VCA peut être soit payante, grâce à la contribution des producteurs, soit subventionnée par l'État. De toute manière, la bonne gestion des fonds permet d'assurer la pérennité du système. Dans tous les scénarios de financement, l'État (Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage) assurera la supervision de la gestion des fonds.

Résultat attendu 4.1 : Les activités et services à financer sont identifiés

L'identification préalable des activités et services à financer est importante afin de cibler les priorités et d'orienter les financements vers des actions à fort impact, optimisant ainsi l'efficacité de chaque investissement.

Les activités consisteront alors à identifier les outils de communication et d'information à financer, à sélectionner les bénéficiaires de la vulgarisation, à élaborer un plan de suivi-évaluation pour les financements.

Il est également nécessaire de définir les activités des agents vulgarisateurs et de répertorier les centres de formation et guichets uniques éligibles aux financements.

Résultat attendu 4.2 : Les sources de financement mobilisables sont identifiées

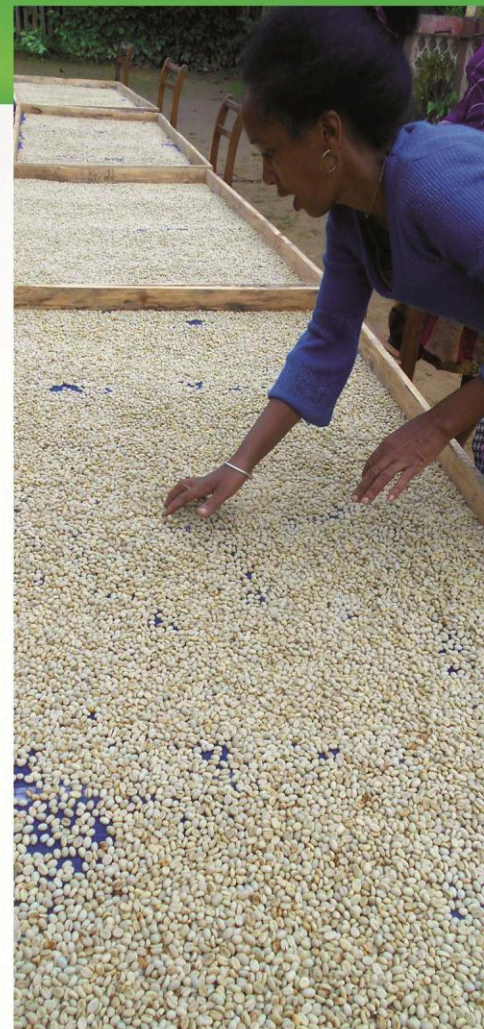
Les services de vulgarisation et de conseil agricole, coûteux, nécessitent une mobilisation efficace des ressources disponibles. La contribution de l'État, sous forme de subventions et d'infrastructures, doit être renforcée par des échanges réguliers entre producteurs, fournisseurs de services et législateurs, afin de plaider pour une augmentation des crédits et l'implication de fonds publics tels que les Fonds de Développement Agricole (FDA), les Fonds de l'Élevage (FEL) et l'Agence Malgache de la Pêche et de l'Aquaculture (AMPA). En parallèle, il est crucial de mobiliser les budgets des collectivités avec une planification financière transparente, incluant les ristournes pour inciter les producteurs à contribuer aux services de conseil agricole, notamment par l'approche « Plan d'Action Communal de la Formation Agricole et Rurale (PAC FAR) ». De plus, la mise en place de services de vulgarisation payants et le soutien des producteurs aux paysans leaders entrepreneurs doivent être encouragés, avec une sensibilisation accrue au financement de ces services. Enfin, il est essentiel de rechercher des appuis financiers auprès des PTF, en intégrant systématiquement des lignes de crédit dédiées à la vulgarisation dans toutes les négociations avec ces partenaires.



Résultat attendu 4.3 : Les dispositifs de financements sont développés

Un dispositif de financement de services de vulgarisation et de conseil est basé par des mécanismes mixtes associant les différents acteurs du développement du monde rural. L'efficacité du dispositif repose sur le système de conseil de proximité, redevable. Le sentiment de redevabilité découle la contribution financière des producteurs.

Pour harmoniser les initiatives de financement des parties prenantes dans la vulgarisation agricole, plusieurs actions clés doivent être renforcées. D'abord, la décentralisation des ressources de l'État est primordiale pour responsabiliser les Communes et permettre au système de vulgarisation de mieux répondre aux besoins des producteurs, en assurant un service de proximité à travers des agents vulgarisateurs locaux soutenus par l'administration centrale. Le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage coordonne et supervise les dispositifs de financement, veillant à ce que les projets, programmes, organisations paysannes, secteurs privés et Communes établissent des lignes budgétaires dédiées à la vulgarisation et au conseil agricole (VCA). Par ailleurs, le partenariat public-privé doit être renforcé pour améliorer l'efficacité et la durabilité de ce système de financement et de prestation de services.



IV.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Le Plan de Mise en Œuvre (PMO) constitue un document de référence pour l'exécution de la SNVCA. Il permet de (i) définir les responsabilités des différents acteurs, (ii) mettre en place un mécanisme de pilotage pour coordonner les interventions, (iii) prévoir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PMO, et surtout (iv) proposer des indicateurs de suivi de l'exécution de la stratégie. Avec ces documents stratégiques en main, la mise en œuvre effective repose sur l'engagement des principaux acteurs concernés, sous la direction du Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage, promoteur de la stratégie.

1. Dispositif de pilotage

L'implémentation de la SNVCA implique la participation de multiples parties prenantes. Les séances de concertation sur la vulgarisation et le conseil agricole ont mis en évidence la nécessité d'une coordination efficace. Ainsi une plateforme de pilotage sera mise en place sous le lead du ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage, avec la participation d'une équipe constituée des ministères sectoriels et de la Chambre d'Agriculture, ainsi que du secteur privé. Cette plateforme se réunira 2 fois par an.

Ce dispositif de pilotage et de coordination sera décentralisé et mis en œuvre au niveau régional. Il sera supervisé par les gouverneurs des Régions, les directeurs régionaux de l'agriculture et de l'élevage joueront le rôle de secrétaire technique.



Plateforme de pilotage national de vulgarisation et de conseil agricole (PPNVCA)

- Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage (lead)
- Ministère de l'Education Nationale
- Ministère en charge de l'Economie et des Finances
- Ministère en charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
- Ministère en charge de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique
- Ministère en charge de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire
- Ministère en charge de la Pêche et de l'Economie Bleue
- Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable
- Ministère en charge de la Communication et de la Culture
- Ministère en charge du développement Numérique, des Postes et des Télécommunications
- TTM, Secteur Privé, Institutions de formation agricole, Recherche agronomique, OPF, interprofession

Attribution

Orientations et recommandations techniques

Suivi et évaluation

Dispositif Régional

Régions, SE DRAE, TTMR, OPR, interprofession

La coordination efficace des actions de la VCA dépend d'une bonne précision des rôles, des responsabilités et du positionnement stratégique et/ou opérationnel de chaque groupe d'acteurs. Le tableau suivant décrit les rôles devant assurer une mise en œuvre cohérente et intégrée de la stratégie.

Tableau 2 : Rôles et responsabilités des acteurs au sein du dispositif de pilotage

Acteurs	Rôles et responsabilités
Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les activités de VCA par la mise en place d'un département en charge • Informer, sensibiliser et vulgariser la SNVCA
Ministères sectoriels (Ministère en charge de l'Education Nationale, EN, Ministère en charge de l'Economie et des Finances, Ministère en charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Ministère en charge de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique, Ministère en charge de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, Ministère en charge de la Pêche et de l'Economie Bleue, Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère en charge de la Communication et de la Culture, Ministère en charge du développement numérique, des postes et des télécommunications)	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la cohérence de la mise en œuvre de la VCA avec leurs activités sectorielles • Informer, sensibiliser et vulgariser la SNVCA • Diffuser les résultats de recherche dans les chaînes audiovisuelles, nationales
Ministère en charge de la décentralisation et aménagement de territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la décentralisation de la stratégie • Contribuer au financement de la SNVCA grâce aux ressources des services techniques décentralisées et collectivité territoriale déconcentré

Acteurs	Rôles et responsabilités
TTM, OPF	<ul style="list-style-type: none"> • Informer, sensibiliser et vulgariser la SNVCA • Participer à la planification stratégique • Assurer l'intermédiation et être l'interlocuteur des producteurs • Contribuer au financement de la SNVCA • Contribuer à l'analyse et à l'expression des besoins et demande de la VCA • Représenter et défendre la vision des producteurs et les actions
Privé	<ul style="list-style-type: none"> • Informer, sensibiliser et vulgariser la SNVCA • Participer à la planification stratégique • Contribuer au financement de la SNVCA
Institutions de recherche agronomique	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter la recherche agricole en réponse des problématiques exprimées par les acteurs agricoles
Collectivités locales et Communautés de base	<ul style="list-style-type: none"> • Cogérer les dispositifs relevant de leur ressort territorial, • Animer les cadres de concertation des différents acteurs au niveau régional et local • Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels pour le développement du dispositif de VCA • Exprimer les besoins en matière de VCA au regard des contraintes et des potentialités spécifiques
Partenaires techniques et financiers, Projets et programmes, ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer à la mise en œuvre technique et financière de la SNVCA • Participer au dialogue politique avec le Gouvernement pour la rénovation et l'adaptation de la VCA • Développer les projets et programmes d'appuis aux dispositifs de la VCA

Egalement, afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la SNVCA, il est impératif de veiller à ce que cette stratégie soit largement diffusée et connue de toutes les parties prenantes, ainsi que de ses publics cibles, y compris la population rurale. Pour ce faire, il est nécessaire de concevoir un plan de communication stratégique et institutionnel, tant au niveau gouvernemental qu'auprès des partenaires techniques et financiers, en plus d'un plan opérationnel engageant toutes les autres parties impliquées. Ces plans devront intégrer des mesures concrètes pour garantir une diffusion optimale de la stratégie. Dans cette perspective, une version synthétique de la SNVCA sera élaborée et diffusée en malgache.

Le succès de la SNVCA reposera également sur l'engagement des acteurs du secteur agricole, notamment la Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra et les organisations paysannes. Ces acteurs joueront un rôle essentiel en plaidant en permanence en faveur de la stratégie, afin d'obtenir le soutien nécessaire des autorités étatiques et des partenaires techniques et financiers. À cette fin, ils seront amenés à préparer des argumentaires et des documents de proposition, adaptés aux besoins et aux attentes des parties prenantes.

Pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des activités, la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation s'avère indispensable. Ce dispositif permettra de suivre le déroulement des activités et de

mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs fixés. Il devra également être conçu de manière à permettre des ajustements et des réorientations en fonction de l'évolution du contexte et des besoins des bénéficiaires. Ainsi, deux évaluations de la mise en œuvre de la stratégie sont prévues : une évaluation à mi-parcours en 2030 et une évaluation finale en 2035. Ces évaluations se baseront sur cinq critères : la pertinence de la stratégie par rapport aux problèmes et besoins du secteur agricole, l'efficacité et l'efficience des actions et des processus, la durabilité des acquis et les impacts sur le développement de l'agriculture et du pays en général. Les termes de référence de ces évaluations seront respectivement préparés en 2028 et 2033.

2. Plan stratégique : Axes, résultats attendus, activités et indicateurs objectivement vérifiables

Dans le contexte actuel des défis agricoles, il est essentiel d'adopter une approche structurée et systématique pour maximiser l'efficacité des interventions en matière de vulgarisation et de conseil agricole. Ce plan stratégique vise à établir un cadre clair et cohérent, orienté vers l'atteinte des objectifs de développement durable et l'amélioration des conditions de vie des producteurs.

Le présent document présente les axes stratégiques définis pour guider les actions, les résultats attendus qui en découlent, ainsi que les activités détaillées nécessaires à leur réalisation. De plus, il intègre des indicateurs

objectivement vérifiables permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'ajuster les interventions en fonction des besoins identifiés.

Cette démarche vise non seulement à renforcer la responsabilité et l'efficacité des acteurs concernés, mais également à promouvoir la transparence et la participation des parties prenantes tout au long du processus. En unissant nos efforts autour de ces axes stratégiques, nous pouvons garantir une vulgarisation agricole pertinente et durable, bénéfique pour l'ensemble des acteurs du secteur.



Cadre stratégique 1

Axe stratégique 1 : Renforcement du système de vulgarisation et du conseil agricole

Actions prioritaires

R.1 : Le système de vulgarisation et conseil agricole est fonctionnel et pérenne

Opérationnaliser la Plateforme de pilotage national de vulgarisation et conseil agricole (PPNVCA)

Organisation de deux (2) réunions de la PPNVCA par an

Etablir la charte des responsabilités des parties prenantes de la VCA

Conception d'une (1) charte de responsabilités des parties prenantes de la VCA
Une réunion des acteurs stratégiques de la VCA tous les trois ans

Opérationnaliser le dispositif de pilotage au niveau régional

Organisation d'une (1) réunion annuelle des acteurs de la VCA

Mettre en place des dispositifs de communication adaptés pour améliorer la fluidité et l'accès aux informations entre les acteurs de pilotage à tous les niveaux

Publication de deux (2) articles par an sur la VCA et des actualités du secteur sur les journaux ou magazines (MAHAVOKATSE par exemple)
Duplication des supports de communication
Diffusion d'une (1) émission TV et radio par mois sur la VCA pendant 10 ans
Opérationnalisation de la composante vulgarisation opérationnelle au niveau des guichets agricoles

Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme de suivi-évaluation de la VCA

Organisation d'un (1) atelier de présentation du système de Suivi-Evaluation et formation des acteurs sur l'utilisation du système de Suivi Evaluation
Organisation d'une (1) réunion annuelle (présentation des résultats et révision des jalons)

Axe stratégique 1 : Renforcement du système de vulgarisation et du conseil agricole

R.2 : Le cadre réglementaire portant sur la mise en œuvre de la VCA est complété et appliqué

Élaborer et mettre en œuvre les textes réglementaires régissant le système et les dispositifs VCA en cohésion avec les différentes politiques et stratégies internationales (ODD) et nationales (PGE, SSP ...)

Accompagner les acteurs de la VCA dans l'obtention d'agrément

Mettre en œuvre le cadre réglementaire portant sur la certification, la valorisation et la reconnaissance des acquis de l'expérience dans la VCA

Renforcer l'application du cadre institutionnel réglementaire des stages en exploitations/fermes/entreprises Agricoles

Mettre en place un mécanisme de validation (agrément) des contenus des matériels à vulgariser

Implanter un système de contrôle pour l'assurance qualité (en collaboration avec les structures privées structure comme Symabio)

Actions prioritaires

Analyse de la situation à la première année : missions de descente sur terrain
Trois (3) ateliers interrégionaux pour l'analyse et la consultation
Deux (2) ateliers nationaux à la deuxième année pour la présentation du projet de texte réglementaire

Conception d'un (1) document cadre sur le processus d'obtention d'agrément
Organisation de trois (3) ateliers interrégionaux pour l'analyse et la consultation

Elaboration d'un (1) cadre réglementaire portant sur la certification, la valorisation et la reconnaissance des acquis de l'expérience dans la VCA
Préparation de trois (3) ateliers interrégionaux pour l'analyse et la consultation

Elaboration d'un (1) document de cadrage/cahier de charge des stages en exploitation/fermes/entreprises agricole
Préparation de trois (3) ateliers interrégionaux pour l'analyse et la consultation

Elaboration d'un (1) cadre réglementaire d'un mécanisme de validation des contenus des matériels à vulgariser :
Préparation de deux (2) ateliers interrégionaux pour l'analyse et la consultation
Préparation d'un (1) atelier de présentation et de communication

Conception d'un (1) cadre de collaboration avec une structure privée pour la mise en place d'un système de contrôle de l'assurance qualité :
Organisation d'un (1) atelier de concertation et de mise en place d'un cadre de collaboration

Cadre stratégique 2

Axe stratégique 2 : Amélioration des offres de vulgarisation et conseil agricole

R.1 : Les besoins en appui conseils sont satisfaits (contenu)

Analyser les besoins en appui conseil réels des producteurs et des acteurs de développement

Évaluer les offres en appui conseil existantes

Diffuser les packages techniques/BPA/conseils validés et adaptés

Mettre en place et opérationnaliser un système de communication (utiliser l'existant et le renforcer comme le TTMR, OP, ...), assurant la visibilité et la diffusion des informations sur la VCA auprès de tous les acteurs

Renforcer la proximité des agents VCA pour améliorer le ratio vulgarisateurs/paysans

Développer des offres de formation et de conseil accessibles et en adéquation aux besoins des producteurs

Actions prioritaires

Organisation d'un (1) forum tous les 3 ans pour collecter les besoins en appui conseil des producteurs

Organisation d'un (1) forum tous les 3 ans pour inventorier les offres et services d'appui conseil existants

Elaboration d'un (1) plan de diffusion des packages techniques/BPA/conseils validés et adaptés mis en œuvre au niveau des DRAE

Analyse de l'existant en termes de système de communication
Mise en place et opérationnalisation d'un (1) système de communication assurant la visibilité et la diffusion des informations sur la VCA auprès de tous les acteurs

Recensement des agents VCA
Cartographie des zones prioritaires (identification des ratios agents vulgarisateurs/paysans dans chaque localité)
Formation et multiplication des paysans leaders/maîtres formateurs au niveau local

Analyse des besoins en formation et de conseil des producteurs
Développement d'offres de formation et de conseil accessibles et en adéquation aux besoins des producteurs

Axe stratégique 2 : Amélioration des offres de vulgarisation et conseil agricole

R.2 : les approches et outils de vulgarisation sont capitalisés et appliqués

Capitaliser/évaluer les BPA, les compétences locales existantes, les outils, les méthodes, les approches de VCA développés par les acteurs de vulgarisation au niveau des DRAE

Développer des outils d'appui conseil digitalisé (vidéos, chansons et sketches)

Diffuser des paquets évolutifs de connaissance sur le domaine agricole au niveau de l'éducation nationale

Mettre en place et opérationnaliser une plateforme numérique d'échange de données, de pratiques et d'expériences entre les acteurs VCA

Mettre en place une banque de connaissances /base de données des structures/acteurs avec leurs offres de service et des thématiques/packages techniques/BPA au niveau des DRAE

Actions prioritaires

Réalisation de trois (3) réunions ou ateliers de capitalisation et évaluation au niveau des DRAE tous les 3 ans

Création d'un (1) plan de communication des outils d'appui conseil digitalisé

Intégration des paquets de connaissances agricoles dans les curricula officiels des établissements publics de l'éducation nationale.
Distribution de mille (1000) exemplaires de documents pédagogiques agricoles distribués par an dans les établissements publics

Création d'une (1) plateforme numérique d'échange
Formation des utilisateurs de la plateforme

Réalisation d'une série d'enquêtes pour déterminer les acteurs de la VCA (organisations paysannes, ONG, instituts de recherche, services publics et privés), leurs zones d'intervention, compétences, et ressources disponibles
Création de la base de données des structures/acteurs avec leurs offres de service et des thématiques/packages techniques/BPA au niveau des DRAE
Préparation d'un (1) atelier de validation des données et de formation des utilisateurs



01.12.2022



Axe stratégique 2 : Amélioration des offres de vulgarisation et conseil agricole

Actions prioritaires

R.3 : Les effectifs et les capacités des vulgarisateurs et conseillers agricoles sont renforcés

Renforcer l'effectif des vulgarisateurs et conseillers agricoles publiques : nouveau recrutement et reconversion des agents administratifs qualifiés de l'Etat en techniciens agricoles selon les besoins

Elaboration d'un (1) plan de recrutement de vulgarisateurs supplémentaires,
Sélection des agents administratifs qualifiés éligibles et organiser des formations techniques pour leur reconversion en techniciens agricoles.
Affectation stratégique : Assurer une répartition optimale des ressources humaines au sein des collectivités territoriales en fonction des priorités locales.

Affecter/redéployer les ressources humaines adéquates au niveau des collectivités territoriales selon les besoins identifiés

Développement d'un (1) plan de déploiement des VCA avec des objectifs clairs pour chaque zone géographique, en répartissant équitablement les agents pour atteindre le ratio souhaité.

Valoriser les acteurs de la vulgarisation et du conseil agricole portés par les structures non publiques, en cohérence avec le système d'agrément à mettre en place

Définition du cadre d'agrément des acteurs de la vulgarisation
Recensement et structuration des acteurs non publics de la vulgarisation
Formations des acteurs non publics
Valorisation et reconnaissance des vulgarisateurs non publics

Opérationnaliser les guichets agricoles pour les activités de VCA

Elaboration d'un (1) plan de mise en œuvre d'un guichet agricole par district (Partenaires publics ou privés, financement, cadrage des activités, opérationnalisation)
Mise en place des guichets agricoles au niveau de tous les districts

Evaluer les besoins qualitatifs et quantitatifs en personnels techniques et d'encadrement liés à la VCA

Sondage des DRAE sur les besoins en personnel technique au niveau des Régions
Analyse des besoins en personnel technique (qualitatif et quantitatif) réalisé par rapport aux besoins totaux au niveau de chaque région

Mettre en place des bases de données des personnels techniques et d'encadrement (vulgarisateurs et conseillers agricoles) liés à la VCA

Recensement des agents VCA existants
Catégorisation des agents selon leurs qualifications
Cartographie des acteurs de la VCA
Création de la base de données sur le personnel technique et d'encadrement (vulgarisateurs et conseillers agricoles) liés à la VCA

Elaborer un référentiel sur les métiers de vulgarisateurs /conseillers Agricoles

Analyse de la situation de travail
Organisation d'un (1) atelier d'écriture du Référentiel Métier Compétence
Organisation d'un (1) atelier de validation du RMC avec les acteurs
Organisation d'un (1) atelier d'écriture du Référentiel de Certification et Référentiel de Formation
Organisation d'un (1) atelier de validation du RCRF avec les acteurs

Renforcer et/ou mettre en place des dispositifs de formation, d'accompagnement et d'évaluation des vulgarisateurs et conseillers agricoles

Évaluation des besoins en formation et accompagnement
Conception du Programme de formation et d'accompagnement
Certification des agents formés

Adapter la méthode d'apprentissage (andragogie, NELK) selon les outils et le niveau d'éducation des bénéficiaires

Évaluation des Connaissances et du Niveau d'Éducation des Bénéficiaires
Choix de la méthode pédagogique adaptée
Sélection et Adaptation des Outils Pédagogiques



Axe stratégique 3 : Promotion de l'intégration des résultats de recherche et des innovations à la vulgarisation

Actions prioritaires

R.1 : Le mécanisme "besoin en connaissance, initiative de recherche/innovation, diffusion et vulgarisation" opérationnel

Promouvoir les outils de recherche participative (ex: CEP, Plateforme d'innovation, Campus paysans, etc.)

Créer un système/dispositif de conversion des résultats de recherche en connaissances diffusables

Organiser des foires d'innovations dans toutes les régions

Valoriser les savoirs locaux, les compétences alternatives et les solutions locales

Réalisation d'une (1) campagne de sensibilisation des outils de recherche participative tous les 3 ans par région

Organisation d'un (1) atelier de concertation réunissant chercheurs, vulgarisateurs et producteurs pour la création d'un système/dispositif de conversion des résultats de recherche en connaissances diffusables

Organisation de foire régionale d'innovations réalisée tous les 3 ans

Lancement d'au moins un (1) programme de recherche intégrant les savoirs locaux et les innovations locales par région :
Constitution d'une (1) équipe de recherche pluridisciplinaire incluant des chercheurs, des vulgarisateurs, des représentants des communautés locales et des organisations de producteurs
Association des experts locaux et des détenteurs de savoirs traditionnels
Collecte et analyse des Savoirs Locaux
Elaboration des objectifs de recherche clairs et spécifiques
Définition d'une (1) méthodologie de recherche participative
Intégration et Pérennisation des Innovations Locales Validées

R.2 : Mise en réseau des parties prenantes : chercheurs, vulgarisateurs, formateurs, producteurs

Recenser et identifier tous les acteurs de la recherche pour la mise en place d'une base de données

Créer une plateforme d'échange entre chercheurs, vulgarisateurs et formateurs

Organiser des réunions et échanges périodiques entre les différentes parties prenantes

Opérationnaliser les types d'outils de communication et de suivi entre différentes parties prenantes existants (audiovisuel, écrite, internet, papier, etc.)

Créer et Opérationnaliser un comité de validation des innovations à diffuser

Mettre en place un outil de suivi et évaluation d'innovations capitalisées issues de la recherche

Cartographie des acteurs de la recherche

Organisation d'un atelier de création d'une (1) plateforme d'échange et de transfert de connaissances entre chercheurs et acteurs de terrains

Organisation d'un (1) forum de la VCA tous les 3 ans

Évaluation des outils existants et identification des besoins
Sélection et définition des outils de communication à diffuser
Création de contenus adaptés à chaque outil
Formation des acteurs à l'utilisation des outils
Promotion et diffusion des outils

Elaboration d'un (1) cahier de charge sur le comité de validation et processus de validation des résultats de recherche et innovations.
Recrutement des membres du comité de validation des innovations
Organisation d'une (1) réunion du comité de validation des innovations tous les 3 ans

Création d'un (1) outil de suivi et évaluation d'innovations

R.2 : Mise en réseau des parties prenantes : chercheurs, vulgarisateurs, formateurs, producteurs

Concevoir des thématiques de formation adaptées aux besoins du personnel et former le personnel des institutions de recherche et de vulgarisation

Développer des réseaux de partenariat avec le secteur privé pour l'allocation des fonds et des équipements pour les institutions de recherche, de formation et de vulgarisation

Formation annuelle d'au moins 10% du personnel des institutions de recherche et de vulgarisation sur les nouvelles thématiques de formation adaptées par an

Sensibilisation et plaidoyer auprès de partenaires privés pour la signature d'une convention de partenariat public-privé en vue de l'allocation de fonds et d'équipements

Cadre stratégique 4

Axe stratégique 4 : Mise en place d'un mécanisme de financement adapté et soutenable de la VCA

R.1 : Les activités et services à financer sont identifiés

Identifier les outils de communication et d'information à financer

Identifier des bénéficiaires de la vulgarisation

Déterminer les contenus de formation à financer

Elaborer un plan de Suivi évaluation du financement

Déterminer les activités et services des agents vulgarisateurs à financer (Système de vulgarisation)

Répertorier et valider les Centres de formation et guichets uniques qui recevront les financements

Assurer la contribution de l'Etat (infrastructure)/subvention étatique

Mobiliser et planifier le budget des Collectivités (importance de la planification avec des prévisions de coût), Insister sur transparence des ristournes pour inciter les producteurs à payer pour les services des conseillers agricoles

Mettre en place des services payants: services non gratuits pour la vulgarisation

Renforcer le financement des Paysans leaders entrepreneurs par les producteurs : Pérennisation

Identifier et plaider l'appui financier auprès des PTF et institutions financières

Actions prioritaires

Réalisation d'un (1) document d'identification des outils de communication et d'information

Réalisation d'un (1) inventaire des bénéficiaires

Identification des besoins en formation des acteurs
Détermination des modules de formation pertinentes et adaptées aux besoins des bénéficiaires cibles à financer

Rédaction du plan de Suivi Evaluation
Organisation d'un (1) atelier de concertation des parties prenantes et validation du plan

Identification des activités et services de vulgarisation pertinents par rapport aux priorités agricoles, aux besoins des producteurs et des objectifs de développement pour financement

Inventaire des centres de formation et guichets uniques existants
Choix des centres de formation et guichets uniques à financer

Préparation d'un (1) dossier de plaidoyer
Plaidoyer auprès des parties prenantes clés : notamment les ministères en charge des Finances.
Rencontre avec les décideurs

Elaboration d'un (1) plan d'allocation des budgets/ristournes
Sensibilisation des collectivités et des producteurs sur l'intérêt de payer les services des conseillers agricoles (Budget/financement)
Suivi annuel du budget

Analyse de la demande et des besoins des producteurs
Définition des services payants et des modalités de paiement
Communication et sensibilisation pour informer sur les avantages des services payants

Recensement des paysans leaders entrepreneurs
Elaboration d'un (1) plan de financement des services des paysans leaders
Sensibilisation des producteurs sur l'intérêt du financement des services des Paysans leaders entrepreneurs

Inventaire des PTF et institutions financières
Elaboration/validation d'un (1) document de demande de financement
Organisation de deux (2) réunions ou ateliers avec les bailleurs/responsables PTF et institutions financières pour identifier les besoins en financement à la première et à la troisième année de la stratégie





Axe stratégique 4 : Mise en place d'un mécanisme de financement adapté et soutenable de la VCA

Actions prioritaires

R.3 : Les dispositifs de financements sont développés

Repartir les moyens financiers de l'Etat consacrés à la VCA auprès des Communes

Mettre en place une ligne budgétaire pour la vulgarisation au niveau de tous les projets, OPs, Commune... pour assurer la vulgarisation et attirer les jeunes à s'intéresser au métier de vulgarisateurs

Renforcer le mécanisme de partenariat public/privé

Evaluation des besoins des Communes en termes de services de vulgarisation et de conseil agricole
Etablissement d'un (1) plan de répartition des moyens financiers correspondant aux besoins des Communes

Sensibilisation des responsables de projets, les leaders des OPs et les autorités locales sur l'importance de la vulgarisation agricole et la nécessité d'une ligne budgétaire dédiée à la VCA pour assurer un financement durable.

Création d'un (1) forum ou d'une (1) plateforme de rencontres régulière entre les acteurs publics (ministères, agences de développement, collectivités) et privés (entreprises agricoles, coopératives, ONG) pour la définition d'objectifs communs
Promotion des accords-cadres et des protocoles de partenariat pour définir les attentes, engagements financiers, contributions en nature (ressources humaines, matériels) et objectifs



Conclusion

Conclusion

La stratégie de vulgarisation et de conseil agricole joue un rôle crucial dans la structuration et le développement du milieu rural. Elle s'appuie sur les stratégies agricoles déjà élaborées et vise à coordonner l'ensemble des acteurs impliqués pour une mise en œuvre efficace.

Émanant d'une analyse approfondie de la situation actuelle de la vulgarisation à Madagascar, cette stratégie présente des solutions novatrices visant à garantir l'efficacité des services destinés aux producteurs. Elle met en avant une approche coordonnée, reposant sur un système robuste conçu pour soutenir et accompagner les producteurs dans leurs activités. Ce système sera conçu pour répondre spécifiquement aux besoins des producteurs en leur proposant des services adaptés à leurs besoins réels. Ces services seront fondés sur les résultats de la recherche agricole, traduits en connaissances accessibles à tous.

La mise en œuvre de cette stratégie sera encadrée par un système intégrant la communication, le financement et le suivi-évaluation. Cette approche holistique garantira une coordination efficace entre les différentes parties prenantes et assurera que les ressources financières et humaines soient allouées de manière optimale pour atteindre les objectifs fixés. De plus, un système de suivi et d'évaluation robuste permettra de mesurer les progrès réalisés et d'ajuster les actions en cours de route pour garantir des résultats tangibles et durables.

Bibliographie

Anderson, J. R., & Feder, G. (2007). *Agricultural extension and advisory services: Frontiers in agricultural development*. World Bank.

Banque mondiale. (2023). *Perspectives économiques de Madagascar : Mise à jour, mai 2023*.
<https://documents1.worldbank.org/curated/en/099504205272236359/pdf/IDU05ca795570c9a604761095b4011c63a5afd2d.pdf>

Bontron, J.-C., & Mathieu, N. (1980). Les transformations agricoles et les transformations rurales en France depuis 1950. *Économie rurale*, 137, 3-9.
<https://doi.org/10.3406/ecoru.1980.2701>

Bosc, P.-M., & Bélières, J.-F. (2015). Transformations agricoles : un point de vue renouvelé par une mise en perspective d'approches macro et microéconomiques. *Cahiers Agricultures*, 24(4), 206-214.
<https://www.cahiersagricultures.fr/articles/cagri/pdf/2015/04/cagri2015244p206.pdf>

Canonge, H. (1959). La vulgarisation. *Économie rurale*, 39-40, 207-212.
<https://doi.org/10.3406/ecoru.1959.1662>

Chambers, R. (1994). Participatory rural appraisal (PRA): Analysis of experience. *IDS Bulletin*, 25(2), 95-101.

Dorward, A., Kydd, J., Morrison, J., & Urey, J. (2004). *Rethinking agricultural extension: Key issues*. Overseas Development Institute.

Eckstein, D., Künzel, V., Schäfer, L., & Wings, M. (2019). *Global climate risk index 2020: Who suffers most from extreme weather events? Weather-related loss events in 2018 and 1999 to 2018*. Germanwatch e.V.
https://www.germanwatch.org/sites/default/files/20-2-01e%20Global%20Climate%20Risk%20Index%202020_14.pdf

FAO. (2014). *Conduire des champs écoles des producteurs. Guide du facilitateur*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/b394d593-9602-4dea-adfd-3e586f60d2e5/content>

FAO. (2023). *Définition de certaines des approches possibles en matière de vulgarisation*.

FAO. (2024). *Crops and livestock products*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
<https://www.fao.org/faostat/en/#data/OCL>

Fonds monétaire international (FMI). (2022). *Rapport d'assistance technique—Programme d'évaluation macroéconomique du climat*. Rapport du FMI n° 22/342.

Gouvernement de la République de Madagascar. (2019). *Politique générale de l'État / IEM 2019-2023*. Ministère des Affaires étrangères.
<https://www.diplomatie.gov.mg/images/ppd/iem-pge-2019-au-2023-vf.pdf>

Institut National de la Statistique (INSTAT). (2021). *Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-3) de 2018 : Rapport thématique - Thème 16 - Ménages agricoles à Madagascar*. Antananarivo, Madagascar.

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de Madagascar. (2018). *Plan de convergence pour la promotion du riz (PCP-RIZ)*. Antananarivo, Madagascar.

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de Madagascar. (2022). *Stratégie nationale de développement rizicole (SNDR) III 2022-2030*. Antananarivo, Madagascar.

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de Madagascar. (2023a). *Stratégie nationale de la formation agricole et rurale (SNFAR) 2023-2035*. Antananarivo, Madagascar.

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de Madagascar. (2023b). *Stratégie de services aux producteurs (SSP) 2023-2033*. Antananarivo, Madagascar.

Reboul, C. (1982). Déterminants sociaux de la fertilité des sols. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 17/18.

Rogers, E. M. (2003). *Diffusion of innovations* (5e éd.). Free Press.

Roling, N., & Wagemakers, M. (1998). *Facilitating sustainable agriculture: Participatory learning and adaptive management in times of environmental uncertainty*. Cambridge University Press.

Van den Ban, A. W., & Hawkins, R. (1996). *Agricultural extension*. Blackwell Science.

Vision

Obtenir, à l'horizon de 2034, un système de vulgarisation et conseil agricole pérenne et performant pour une Agriculture durable et compétitive afin de garantir la sécurité alimentaire, nutritionnelle et d'améliorer les revenus des producteurs tout en contribuant au développement économique de Madagascar.

Axe stratégique 1 : Renforcement du système de vulgarisation et de conseil agricole		Indicateur Objectivement Vérifiable	S1	S2	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Responsable, institutions impliquées	Budget	Observations
R.1 : Le système de vulgarisation et conseil agricole est fonctionnel et pérenne	Mettre en place et opérationnaliser la Plateforme de pilotage national de vulgarisation et conseil agricole (PPNVCA)	PPNVCA opérationnel													Lead : MINAE Concerné : MDAT, MPEB, MEDD, MESUPRES, MCC, TTM, Privé,	47 300 000	
	Etablir la charte des responsabilités des parties prenantes de la VCA	Charte des responsabilités établies et communiquées													PPNVCA	79 300 000	
	Opérationnaliser le dispositif de pilotage au niveau régional	Un dispositif de pilotage opérationnel par Région													Lead : Gouvernorat, DRAE Concerné : DRDAT, DRPEB, DREDD, TTM, Privé	75 625 000	
	Mettre en place des dispositifs de communication adaptés pour améliorer la fluidité et l'accès aux informations entre les acteurs de pilotage à tous les niveaux	Dispositifs de communication adaptés mis en place à tous les niveaux													Lead : MINAE Tous les acteurs du secteur	70 000 000	
	Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme de suivi-évaluation de la VCA	Système SE opérationnel													PPNVCA	56 100 000	
R.2 : Le cadre réglementaire portant sur la mise en œuvre de la VCA est complété et appliqué	Élaborer et mettre en œuvre les textes réglementaires régissant le système et les dispositifs VCA en cohésion avec les différentes politiques et stratégies internationales (ODD) et nationales (PGE, SSP, etc.)	au moins 1 texte réglementaire régissant le système et les dispositifs VCA													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)		
	Accompagner les acteurs de la VCA dans l'obtention d'agrément	au moins 1 document cadre sur le processus d'obtention d'agrément													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)		
	Mettre en œuvre le cadre réglementaire portant sur la certification, la valorisation et la reconnaissance des acquis de l'expérience dans la VCA	1 cadre réglementaire portant sur la certification, la valorisation et la reconnaissance des acquis de l'expérience dans la VCA													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)	21 900 000	
	Renforcer l'application du cadre institutionnel réglementaire des stages en exploitations/fermes/entreprises Agricoles	1 document de cadrage/cahier de charge des stages en exploitation/fermes/entreprises agricole													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)	21 900 000	
	Mettre en place un cadre réglementaire du mécanisme de validation (agrément) des contenus des matériels à vulgariser	1 cadre réglementaire d'un mécanisme de validation des contenus des matériels à vulgariser													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)	48 900 000	
Implanter un système de contrôle pour l'assurance qualité (en collaboration avec les structures privées comme Symabio)	1 convention de collaboration avec une structure privée pour la mise en place d'un système de contrôle pour l'assurance qualité													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)	21 900 000		

Axe stratégique 2 : Amélioration des offres de vulgarisation et conseil agricole		Indicateur Objectivement Vérifiable	S1	S2	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Responsable, institutions impliquées	Budget	Observations
R.1 : Les besoins en appui conseils sont satisfaits	Analyser les besoins en appui conseil réels des producteurs et des acteurs de développement	4 documents d'analyse des besoins													Direction en charge de la VCA MINAE	28 000 000	
	Evaluer les offres en appui conseil existantes	4 documents d'évaluation des offres													Direction en charge de la VCA MINAE	28 000 000	
	Diffuser les packages techniques/BPA/conseils validés et adaptés	1 plan de diffusion des packages techniques/BPA/conseils validés et adaptés mis en œuvre au niveau des DRAEs													Direction en charge de la VCA MINAE	4 000 000	
	Mettre en place et opérationnaliser un système de communication (utiliser l'existant et le renforcer comme le TTMR, OP, etc.), assurant la visibilité et la diffusion des informations sur la VCA auprès de tous les acteurs	1 système de communication mis en place ou renforcé, assurant la visibilité et la diffusion des informations sur la VCA auprès de tous les acteurs													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)	4 000 000	
	Renforcer la proximité des agents VCA pour améliorer le ratio vulgarisateurs/producteurs	1 vulgarisateur/500 producteurs													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)		
	Développer des offres de formation et de conseil accessibles et en adéquation aux besoins des producteurs	1 programme de formation et de conseil accessible et adapté aux besoins des producteurs													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)	4 000 000	
R.2 : Les approches et outils de vulgarisation sont capitalisés et appliqués	Capitaliser/évaluer les BPA, les compétences locales existantes, les outils, les méthodes, les approches de VCA développés par les acteurs de vulgarisation au niveau des DRAEs	Au moins 1 réunion ou atelier de capitalisation et évaluation au niveau des DRAE réalisée tous les 3 ans													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)	64 170 000	
	Développer des outils d'appui conseil digitalisés (vidéos, chansons et sketches)	1 plan de communication des outils d'appui conseil digitalisé développé													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)	4 000 000	
	Diffuser des paquets évolutifs de connaissance sur le domaine agricole au niveau de l'éducation nationale	Intégration des paquets de connaissances agricoles dans les curricula officiels des établissements publics de l'éducation nationale. 1000 exemplaires de documents pédagogiques agricoles distribués par an dans les établissements publics													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)	114 500 000	
	Mettre en place et opérationnaliser une plateforme numérique d'échange de données, de pratiques et d'expériences entre les acteurs VCA	1 plateforme numérique d'échange créée et opérationnel													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)	61 200 000	
	Mettre en place une banque de connaissances /base de données des structures/acteurs avec leurs offres de service et des thématiques/packages techniques/BPA au niveau des DRAEs	1 base de données mise en place au niveau de chaque région													Direction en charge de la VCA MINAE	114 500 000	

Axe stratégique 2 : Amélioration des offres de vulgarisation et conseil agricole		Indicateur Objectivement Vérifiable	S1	S2	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Responsable, institutions impliquées	Budget	Observations	
R.3 : Les effectifs et les capacités des vulgarisateurs et conseillers agricoles sont renforcés	Renforcer l'effectif des vulgarisateurs et conseillers agricoles publiques : nouveau recrutement et reconversion des agents administratifs qualifiés de l'Etat en techniciens agricoles selon les besoins																	
	Affecter/redéployer les ressources humaines adéquates au niveau des collectivités territoriales selon les besoins identifiés	Au moins 10% des besoins en vulgarisateurs et conseillers agricoles satisfaits chaque année dans chaque région													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)	28 000 000		
	Valoriser les acteurs de la vulgarisation et du conseil agricole portés par les structures non publiques, en cohérence avec le système d'agrément à mettre en place																	
	Opérationnaliser les guichets agricoles pour les activités de VCA																	
	Evaluer les besoins qualitatifs et quantitatifs en personnels techniques et d'encadrement liés à la VCA	1 document d'analyse des besoins en personnel technique (qualitatif et quantitatif) réalisé par rapport aux besoins totaux au niveau de chaque région													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)	4 000 000		
	Mettre en place des bases de données des personnels techniques et d'encadrement (vulgarisateurs et conseillers agricoles) liés à la VCA	1 base de données relative aux personnels techniques et d'encadrement mise en place au niveau de chaque région													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)	4 000 000		
	Elaborer un référentiel sur les métiers de vulgarisateurs /conseillers Agricoles	1 référentiel sur les métiers de vulgarisateurs /conseillers Agricoles établi													Direction en charge de la FAR et de la VCA du MINAE, METFP			
	Renforcer et/ou mettre en place des dispositifs de formation, d'accompagnement et d'évaluation des vulgarisateurs et conseillers agricoles	1 dispositif de formation, d'accompagnement et d'évaluation des VCA au niveau de chaque région													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)	4 000 000		
Adapter la méthode d'apprentissage (andragogie, NELK) selon les outils et le niveau d'éducation des bénéficiaires	1 méthode d'apprentissage adaptée selon les outils et niveau d'éducation des bénéficiaires appliquée													Direction en charge de la VCA MINAE et les autres acteurs de VCA (OP, TTM, ONG, ...)	4 000 000			

Axe stratégique 3 : Promotion de l'intégration des résultats de recherche et des innovations à la vulgarisation		Indicateur Objectivement Vérifiable	S1	S2	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Responsable, institutions impliquées	Budget	Observations
R.1 : Le mécanisme "besoin en connaissance, initiative de recherche/innovation, diffusion et vulgarisation" opérationnel	Promouvoir les outils de recherche participative (ex: CEP, Plateforme d'innovation, Campus paysans, etc.)	Au moins 1 campagne de sensibilisation des outils de recherche participative par région tous les 3 ans													MINAE,TTM,FCA	103 500 000	
	Créer un système/dispositif de conversion des résultats de recherche en connaissances diffusables	Un système/dispositif de conversion des résultats de recherche en connaissances diffusables créé													MINAE	7 500 000	
	Organiser des foires d'innovations dans toutes les régions	Au moins 1 foire d'innovations réalisé par région tous les 3 ans													FIER MADA, Région	517 500 000	
	Valoriser les savoirs locaux, les compétences alternatives et les solutions locales	Au moins 1 programme de recherche intégrant les savoirs locaux et les innovations locales par région													Région,FOFIFA, FCA, FIFATA, GIZ	104 400 000	
R.2 : Le réseau des parties prenantes : chercheurs, vulgarisateurs, formateurs, producteurs est mis en place	Recenser et identifier tous les acteurs de la recherche pour la mise en place d'une base de données	Cartographie des acteurs/ Nombre d'acteurs													MINAE,TTM,FOFIFA, FCA, FIFATA	5 000 000	
	Créer une plateforme d'échange entre chercheurs, vulgarisateurs et formateurs	1 plateforme d'échange entre chercheurs, vulgarisateurs et formateurs créé													FOFIFA, FCA, FIFATA	42 000 000	
	Organiser des réunions et échanges périodiques entre les différentes parties prenantes	Au moins 1 réunion par an													MINAE, FOFIFA, FCA, FIFATA, PRIVE, Les acteurs du secteur	124 500 000	
	Opérationnaliser les types d'outils de communication et de suivi entre différentes parties prenantes existantes (audiovisuel, écrite, internet, etc.)	Au moins 1 outil de communication par type opérationnel													MINAE,TTM,FOFIFA, FCA, FIFATA	46 200 000	
	Créer et Opérationnaliser un comité de validation des innovations à diffuser	1 comité de validation des innovations à diffuser créé													MINAE MEDD, MESUPRES, TTM, Privé,	162 000 000	
	Mettre en place un outil de suivi et évaluation des innovations capitalisées issues de la recherche	Au moins 1 outil de suivi et évaluation d'innovations mis en place													MINAE, TTM, FOFIFA, FCA, FIFATA,	42 000 000	
R.3 : Les institutions de recherche et acteurs de vulgarisation sont redynamisés	Créer des thématiques de formation adaptées aux besoins du personnel des institutions de recherche et de vulgarisation	Au moins 10% du personnel des institutions de recherche et de vulgarisation sont formés par les nouvelles thématiques de formation adaptées par an													MINAE, METFP	418 500 000	
	Développer des réseaux de partenariat national, régional et international principalement avec le secteur privé pour l'allocation des fonds et des équipements pour les institutions de recherche, de formation et de vulgarisation	Au moins 1 convention de partenariat avec le secteur privé signée pour l'allocation de fonds et d'équipements													MINAE et tous les partenaires	0	

Axe stratégique 4 : Mise en place d'un mécanisme de financement adapté et soutenable de la VCA		Indicateur Objectivement Vérifiable	S1	S2	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Responsable, institutions impliquées	Budget	Observations
R.1 : Les activités et services de vulgarisation et conseil agricole à financer sont identifiés	Identifier les outils de communication et d'information à financer	Au moins 1 document d'identification des outils de communication et d'information développé													MINAE, MCC, MNDPT, MDAT	4 000 000	
	Identifier les bénéficiaires de la vulgarisation	Au moins 1 document d'inventaire des bénéficiaires réalisé													MINAE, MDAT, PTF	4 000 000	
	Elaborer un plan de Suivi évaluation du financement	1 plan de SE développé													MINAE	4 000 000	
	Déterminer les activités et services des agents vulgarisateurs à financer (Système de vulgarisation)	1 document rapportant les activités et services des agents vulgarisateurs développé													MINAE	4 000 000	
	Répertorier et valider les Centres de formation et guichets uniques qui recevront les financements	1 document d'inventaire des centres de formation et guichets uniques à financer développé													MINAE, MNDPT, MDAT	4 000 000	
R.2 : Les sources de financement mobilisables sont identifiées	Assurer la contribution de l'Etat pour le financement du VCA	Au moins 5% du budget annuel de l'Etat consacré au secteur agricole alloués au VCA													MINAE, MEF	0	
	Mobiliser et planifier le budget des Collectivités (importance de la planification avec des prévisions de coût), Insister sur la transparence des ristournes pour inciter les producteurs à payer pour les services des conseillers agricoles	1 plan d'allocation des budgets/ristournes / 1 plan de communication/sensibilisation des producteurs													MINAE, MDAT	7 000 000	
	Mettre en place des Services payants : services non gratuits pour la vulgarisation	1 document détaillant les services payants pour les bénéficiaires													MINAE, MDAT	4 000 000	
	Renforcer le financement des Paysans leaders entrepreneurs par les producteurs : Pérennisation	1 plan de sensibilisation des producteurs													MINAE, MCC	7 000 000	
	Identifier et plaider l'appui financier auprès des PTF et institutions financières	Au moins 1 réunion ou atelier avec les bailleurs/responsables PTF et institutions financières													MINAE, PTF	3 100 000	
R.3 : Les dispositifs de financement sont développés	Répartir les moyens financiers de l'Etat consacrés à la VCA auprès des Communes	1 plan de repartition des moyens financiers correspondant aux besoins des Communes établi													MINAE, MDAT	0	
	Mettre en place une ligne budgétaire pour la vulgarisation au niveau de tous les projets, OPs, Communes, etc. pour assurer la vulgarisation et attirer les jeunes à s'intéresser au métier de vulgarisateurs	1 ligne budgétaire consacré à la VCA au niveau de tous les projets, OPs, Commune													MINAE, MDAT, PTF et OP	0	
	Renforcer le mécanisme de partenariat public/privé	1 charte de responsabilité/engagement entre Etat/privé développé													MINAE, Privé	0	

38 100 000